



HAL
open science

**Celle par qui tout advint : Béatrice de Provence,
comtesse de Provence, de Forcalquier et d'Anjou, reine
de Sicile (1245-1267)**

Thierry Pécourt

► **To cite this version:**

Thierry Pécourt. Celle par qui tout advint : Béatrice de Provence, comtesse de Provence, de Forcalquier et d'Anjou, reine de Sicile (1245-1267). Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge, 2017, Les princesses angevines. Femmes, identité et patrimoine dynastiques (Anjou, Hongrie, Italie méridionale, Provence, XIIIe-XVe siècle), M.-M. de Cevins, G. Kiss dir., 2 (129), pp.265-282. hal-01797509

HAL Id: hal-01797509

<https://hal.science/hal-01797509>

Submitted on 24 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Celle par qui tout advint : Béatrice de Provence, comtesse de Provence, de Forcalquier et d'Anjou, reine de Sicile (1245-1267)

Béatrice de Provence (c. 1231-1267) demeure fort mal connue. Nous proposons d'examiner comment sa légitimité d'héritière des comtés de Provence et Forcalquier fut exploitée par son époux Charles d'Anjou et comment ils formèrent un couple politique. En tant que comte, Charles d'Anjou exerça seul le gouvernement de la Provence, menant négociations et rapports de force, présidant à la machine administrative et pourvoyant aux offices. Béatrice fut la source de son autorité, assista et consentit à nombre de conventions et donations, tout en veillant dans sa maternité à la pérennité de la jeune monarchie angevine. Dans la péninsule italienne, son règne fut trop bref pour que s'opérât entre les époux une répartition significative des tâches. Ce type d'expérience de gouvernement à deux, issue de contingences et non d'un modèle politique, ne préfigure-t-il pas notre moderne façon de structurer les exécutifs de nos États, souvent dissociés entre un premier ministre qui agit et un président qui incarne ?

Béatrice de Provence, comtesse de Provence, comtesse de Forcalquier et d'Anjou, comtesse d'Anjou, reine de Sicile

Thierry Pécout

LEM - Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes

Mélanges
de
l'École
française
de Rome

Moyen Âge

MEFRM

129-2 2017

Celle par qui tout advint

Béatrice de Provence, comtesse de Provence,
de Forcalquier et d'Anjou, reine de Sicile (1245-1267)

Thierry PÉCOUT

Th. Pécout, Université de Saint-Étienne, UMR LEM-CERCOR, thierry.pecout@univ-st-etienne.fr

Béatrice de Provence (*c.* 1231-1267) demeure fort mal connue. Nous proposons d'examiner comment sa légitimité d'héritière des comtés de Provence et Forcalquier fut exploitée par son époux Charles d'Anjou et comment ils formèrent un couple politique. En tant que comte, Charles d'Anjou exerça seul le gouvernement de la Provence, menant négociations et rapports de force, présidant à la machine administrative et pourvoyant aux offices. Béatrice fut la source de son autorité, assista et consentit à nombre de conventions et donations, tout en veillant dans sa maternité à la pérennité de la jeune monarchie angevine. Dans la péninsule italienne, son règne fut trop bref pour que s'opérât entre les époux une répartition significative des tâches. Ce type d'expérience de gouvernement à deux, issue de contingences et non d'un modèle politique, ne préfigure-t-il pas notre moderne façon de structurer les exécutifs de nos États, souvent dissociés entre un premier ministre qui agit et un président qui incarne ?

État royal, reine, succession

We do not know much about Beatrice of Provence (*ca.* 1231-1267). This paper examines how her legitimacy as heiress of the counties of Provence and Forcalquier was exploited by her husband Charles of Anjou and how they formed a political couple. As a count, Charles of Anjou alone ruled over Provence, leading negotiations and forming power relations, presiding over the administrative machinery and providing for the offices. Beatrice was the source of his authority, assisted and consented to many conventions and donations, while watching in her motherhood the sustainability of the young Angevine monarchy. In the Italian peninsula, her reign was too brief to make apparent a significant division of labour. Could this type of shared government, born out of contingencies and not from a political model, foreshadow our modern way of structuring the executive of our states, often dissociated between a Prime minister who acts and a President who embodies?

Monarchy, queen, succession

Béatrice de Provence (*c.* 1231-1267) n'a jamais donné lieu à une quelconque biographie, contrairement à ses reines de sœur, Marguerite et Éléonore¹. Sa vie et son action demeurent fort mal connues, et fort mal renseignées il est vrai. Depuis le XIX^e siècle, le corpus documentaire de la reine de Sicile est resté stable². On ne dispose d'aucune

correspondance ou acte diplomatique établi en son nom propre. Aussi nous efforcerons-nous simplement de discerner comment sa légitimité d'héritière des comtés de Provence et Forcalquier fut mise en œuvre au profit de son époux, et comment ils formèrent un couple politique. En tant que comte, Charles d'Anjou exerça seul le gouvernement de la Provence, menant négociations et rapports de force, présidant à la machine administrative et pourvoyant aux offices. Béatrice fut la source de son autorité, assista et consentit à nombre de conventions et donations, tout en veillant dans sa maternité à la pérennité de la jeune monarchie angevine. Ses couches l'occupèrent assurément,

1. Sivéry 1987; Howell 2001. Le destin historiographique de l'autre sœur, Sancie, qui épouse Richard de Cornouailles en 1243 et décède en 1261, est comparable à celui de Béatrice.
2. Minieri Riccio 1857, p. 12-15 et n. 116-131; Walter 1965, p. 367-369.

et la dernière la tua. Dans la péninsule italienne, son règne fut trop bref pour que s'opérât entre les époux une répartition significative des tâches. Du moins les chroniqueurs du temps prêtèrent-ils à Béatrice un rôle d'inspiratrice. Sa place demeure seconde, mais ce n'est peut-être point là que réside l'essentiel. Peut-on se risquer à une hypothèse ? Ce type d'expérience de gouvernement à deux, issue de contingences et non d'un modèle politique, est peut-être l'un de ceux qui ont contribué à forger notre moderne façon de structurer les exécutifs de nos États, distingués entre la *potestas* du ministre et l'*auctoritas* du chef de l'État, la virilité de l'homme d'action et la féminité de l'inaugurateur de chrysanthèmes.

COMTESSE

Béatrice, sans doute née vers 1231-1232, est encore une enfant en 1238 mais nubile en 1245. Nous ne disposons d'aucune attestation de la princesse jusqu'à cette date, hormis sa mention comme héritière universelle dans le testament de son père Raymond Bérenger V, le 20 juin 1238. Elle ne nous est connue qu'à partir du moment où elle devient un enjeu matrimonial, à la mort de son géniteur le 19 août 1245³. Elle épouse Charles de France le 31 janvier 1246⁴. Mais entre l'été 1245 et le début 1246, elle n'exerce aucune autorité personnelle. Sous la tutelle de sa mère Béatrice de Savoie, sous l'œil des curateurs désignés par son père, Romée de Villeneuve et Albeta de Tarascon, sous la garde aussi du baile d'Aix Périssol qui a prêté serment à la comtesse douairière dès le 12 septembre 1245, ses actes politiques demeurent rares. Le choix de son époux résulte d'un coup de force d'Innocent IV, qui parvient à rallier à ses vues le roi de France et

sa mère, ainsi que la plupart des membres du clan des Savoie, dont Béatrice la veuve de Raymond Bérenger, et ses frères Boniface, archevêque de Canterbury, Philippe, archevêque élu de Lyon, et Pierre⁵. L'avènement de la comtesse s'accompagne d'une crise où l'enjeu est d'éviter toute intrusion de Frédéric II et remise en cause du traité de 1229 avec Raymond VII. Elle se résorbe temporairement par un pacte tacite entre maisons de Savoie et de France, au détriment des intérêts d'Henri III et de son épouse Éléonore de Provence, ou de son frère Richard de Cornouailles, mari de Sancie de Provence. En résulte un précaire équilibre qui laisse face-à-face la comtesse Béatrice de Savoie, qui contrôle une partie de la haute Provence et dispose de considérables revenus et de puissants réseaux, notamment dans l'épiscopat⁶, et le nouveau comte Charles d'Anjou, tandis que la reine de France Marguerite de Provence semble pour le moment ne pas avoir les moyens politiques de poser ses revendications sur l'héritage paternel.

La prise de contrôle des institutions provençales, rapide, passe par l'implantation des hommes de Charles d'Anjou. La mise en place d'un réseau institutionnel neuf, organisé autour du sénéchalat, met aussi en jeu l'épiscopat, cheville ouvrière du gouvernement comtal. Le personnel des officiers et des collaborateurs du prince se renouvelle, mais il se combine avec un personnel local éprouvé⁷.

C'est Béatrice de Provence qui demeure la dépositaire de toute légitimité, par droit héréditaire, et qui transmet à son époux sa capacité à gouverner les comtés et Provence et de Forcalquier, non par donation entre vifs, comme ce fut le cas en 1113 entre Douce et Raymond Bérenger de Barcelone, mais par répartition coutumière et légale des tâches au sein d'un couple. Charles d'Anjou ne l'oublie pas, qui l'associe à ses prin-

3. Berger 1893, p. 139-148; Sternfeld 1888, p. 13-24; Berger 1893, p. 157-160; Berger 1895, p. 222-227; Cox 1974, p. 145-163.

4. La date du mariage est donnée par les Annales de Saint-Victor: *Annales Sancti Victoris Massiliensis* 1874, p. 5; Cox 1974, p. 153 et n. 41.

5. Sur ce moment et les destinées du testament de Raymond Bérenger V: Pécout 2014b.

6. Sur l'étendue de la seigneurie de Béatrice de Savoie en Provence, comprenant le comté de Forcalquier, assorti de nombreuses places sur la rive droite de la Durance, de revenus dans le comté de Provence sur les salines de Camargue, sur Saint-Geniès, sur la région d'Eyguières, sur Roquebrussanne, Brignoles, Saint-Maximin, outre des biens à Aix: Pécout 2017, p. 20-25.

7. Archives départementales des Bouches-du-Rhône [désormais AD13], B 340 et B 342. Sur le sénéchalat, son élaboration progressive et le personnel significatif qui l'occupe dans les premières années du règne de Charles d'Anjou: Pécout 2016a, p. 153-188.

cipales décisions. Du reste, jamais les comtés ne furent gouvernés par des femmes, sauf lointaines exceptions. Il faut remonter au début du XII^e siècle, pour trouver l'exemple d'une comtesse veuve, Azalaïs († c. 1144), gouvernant effectivement aux côtés de son fils Guillaume († 1129) et présidant à l'affirmation d'une principauté d'où émerge le comté de Forcalquier. Son autorité repose sur ses droits patrimoniaux, cédés à son mari et exercés par son fils mineur⁸. Inversement, la comtesse Gerberge de Provence, qui a conservé tous les siens aux côtés de son époux Gerbert d'Aurillac, une fois veuve les abandonne à sa fille Douce le 1^{er} février 1112, qui les donne aussitôt à son mari Raymond Bérenger de Barcelone le 13 janvier 1113⁹. Par la suite, les crises dynastiques du XII^e siècle, à la mort des comtes de Provence Bérenger Raymond († 1144) et de Raymond Bérenger III († 1166), furent réglées dans le cadre des pratiques coutumières de la maison de Barcelone et se soldèrent par la reprise en main du gouvernement comtal par la branche aînée¹⁰. De même en 1209, lorsque décède prématurément Alphonse II, c'est son frère Pierre II d'Aragon qui préside au gouvernement comtal, déléguant son oncle Sancho en Provence et reléguant sa belle-sœur Gersende de Sabran, veuve d'Alphonse II. Celle-ci n'affirme son pouvoir et ne reprend la main qu'avec la disparition de Pierre II en 1213 puis le retour d'exil de son fils Raymond Bérenger V en 1216, et comme baile et tutrice¹¹. Les deux exemples d'Azalaïs et de Gersende sont comparables, les deux comtesses ont exercé un pouvoir considérable sur leurs fils, et choisi pour eux des alliances matrimoniales déterminantes, Gersende d'Albon pour l'un et Béatrice de Savoie pour l'autre. En 1245, privée de toute descendance masculine, Béatrice de Savoie a dû pour sa part composer. Mais elle s'impose rapidement comme

nécessaire pour toute négociation matrimoniale concernant sa fille, et s'appuie sur la solidité de ses réseaux lignagers. Elle constitue un contre-modèle pour Béatrice la jeune : tandis que la mère a choisi de gouverner, et sa puissante parentèle comme les legs de son mari lui en donnent les moyens, la fille ne peut que régner.

Avant son mariage, on ne croise celle-ci qu'à de très rares reprises, chaque fois pour s'assurer du soutien des deux principales forces, les communes urbaines et la noblesse. Ainsi Béatrice, dite alors la jeune comtesse pour la distinguer de sa mère, confirme les privilèges d'Aix le 13 septembre 1245, par l'intermédiaire de Romée de Villeneuve, puis ceux de Nice le 14 octobre¹². Le 27 janvier 1246, quelques jours avant son mariage, c'est elle encore, avec ses bailes Romée et Périssol, et le concours du *jurisperitus* Guillaume *Bardina* qui dicte l'acte, qui reçoit l'hommage de Barral de Baux en son palais d'Aix, et qui lui remet des places en invoquant sa piété filiale¹³. Le baiser du vassal est fait *ad manum* de la comtesse. Un cadre juridique ou coutumier semble donc reconnu, qui lui aurait donné les moyens de gouverner. Mais il s'agit là d'un bref épisode auquel son mariage met un terme. Désormais, Béatrice ne paraît plus qu'aux côtés de son époux, ce qui ne signifie nullement qu'elle disparaît de l'action politique. On gardera à l'esprit qu'elle est certes femme, mais qu'elle est alors surtout fort jeune : elle n'atteint la vingtaine que vers 1250. Du reste, au plus tard en 1252, elle dispose de son propre sceau, où elle s'intitule comtesse de Provence, d'Anjou et de Forcalquier¹⁴.

Aussitôt après leur mariage, le comte Charles intervient dans la plénitude de son pouvoir. Après avoir confirmé les privilèges d'Aix, Grasse et Nice les 1^{er}, 16 et 23 février 1246, il demande au conseil de la commune de Marseille de lui prêter serment

8. Poly 1976, p. 319, n. 11.

9. *Liber feudorum maior* 1945-1947, 2, n° 875 et 877; Poly 1976, p. 319 et 329 n. 77 (contestation impériale de la donation).

10. Aurell 1995b, p. 389-426.

11. Pécout 2014a, p. 255-268; sur Gersende de Sabran : Pécout 2004, p. 112-115 et 140-143.

12. AD13, B 143, fol. 172, B 2, fol. 91, B 1402, fol. 24v; Gioffredo 2008, p. 534.

13. AD13, B 340: Béatrice est *Dei gratia juvenis comitissa et marchionissa Provincie et comitatus Forcalquerii*. Elle agit avec ses bailes Romée de Villeneuve et Perissol. Sa « très douce mère » Béatrice est aussi concernée par une clause de restitution de forteresse. Giordanengo 1988, p. 167 n. 74. On retrouve Guillaume *Bardina* le 16 octobre 1248, recevant les droits du consulat d'Apt au nom de Béatrice de Savoie, au service de laquelle il s'est placé (AD13, B 342).

14. On en a conservé quatre exemplaires, des 31 juillet et 2 août 1252 (AD13, B 348), 26 juillet et 13 novembre 1262 (B 361). Blancard 1860, n° 8, p. 22.

le 19 mars suivant, ce à quoi la ville s'engage en promettant l'envoi de nonces¹⁵. C'est lui depuis lors qui gouverne. C'est en son nom que les officiers agissent et de lui qu'ils tiennent leur investiture. Les exemples en sont nombreux. Ainsi, Jean de Chartres, baile de Digne, Seyne et *Vallis Mucii*, siégeant à Barcelonnette au sujet du consulat de La Bréole, œuvre au nom de Charles comte de Provence et Forcalquier, le 18 juin 1246¹⁶, de même le 26 février 1247 pour Baudoin, le baile d'Aix¹⁷.

Mais l'Angevin ne gouverne en droit qu'en tant qu'époux de la jeune comtesse. On peut admettre que les mentions de celle-ci dans les actes comtaux ne sont que de pure forme. Quand bien même, c'est là justement le propre du droit. La sagesse de Charles et de ses conseillers est de ne jamais se couper de la source de sa légitimité. Ainsi, les traités et conventions qui engagent l'avenir des comtés et les relations avec les puissances voisines comportent la mention de la comtesse aux côtés de Charles d'Anjou, sinon sa présence effective. De même nombre d'hommages, et non des moindres, tout comme les relations avec les gouvernements urbains. D'ailleurs, c'est bien le couple comtal de Charles et Béatrice qu'Alexandre IV prend sous sa protection, outre leurs biens et les comtés de Provence et d'Anjou, le 30 avril 1255¹⁸. Les 26 et 30 juillet 1252, Béatrice, dite *filia et heres quondam Raymundi Berengarii*, est associée à son époux lors des conventions conclues avec la ville basse de Marseille, et le premier article la reconnaît explicitement comme dame de la ville¹⁹. C'est encore le cas dans les chapitres de paix des 2 et 6 juin 1257, alors qu'elle réside avec son mari dans la commanderie du Temple de la même cité²⁰. Lorsque Guillaume de Baux prince d'Orange et sa femme Galburge prêtent hommage au sénéchal le 1^{er} août 1256, celui-ci agit au nom du comte et de la comtesse²¹. À Riez, au palais épiscopal les 17-18 juillet 1257, les accords conclus entre le dauphin Guigue VII et Charles, *nomine uxoris sue Beatricis*

comitisse, ne concernent rien moins que les limites septentrionales, le statut du comté de Forcalquier, la hiérarchie féodale entre les deux princes, et prévoient la dévolution des droits delphinaux sur le nord du comté de Forcalquier au couple comtal, si jamais Guigue décédait sans héritier²². Le 28 août, le consulat d'Apt est cédé au couple, et le 29 août 1257, l'évêque de Marseille traite avec Charles et Béatrice à Saint-Rémy²³. La comtesse est invoquée aussi lors de la conclusion des accords avec la communauté de Sisteron le 31 août 1257, et avec l'évêque de Digne le 30 septembre²⁴. Il est probable que Béatrice soit aussi présente avec le comte à Brignoles le 4 juillet, puis à Tarascon les 29-30 septembre²⁵. Le 2 octobre 1257, ils reçoivent tous deux en ce même lieu l'hommage du prévôt d'Aix Bertrand *Negrelli*, puis de l'archevêque élu Visdomino dei Visdomini²⁶. De même, elle est là encore lorsque Charles ratifie un traité avec la commune de Cuneo, dans le verger de la maison canoniale de Pignans le 24 juillet 1259, acte fondateur de l'influence angevine en Piémont²⁷. Le 23 février 1259, le viguier de Forcalquier Raynaud de *Coniaco* reçoit le consulat de Reillanne au nom du comte et de la comtesse²⁸. Le 23 avril 1260 à Salon, les Vintimille font hommage à Charles, qui agit au nom de son épouse²⁹. Lorsqu'Hugues de Baux se soumet à Charles d'Anjou et lui prête hommage le 25 mars 1262, à Aix *in prato castris*, la princesse qui réside *in aula superiori* du palais, au-dessus du pré, confirme l'acte et fait apposer son sceau : rare mais fort significatif exemple de la navette d'un acte entre les deux époux³⁰.

15. AD13, B 341 et Sternfeld 1888, n° 5, p. 266-267. Bourrilly 1925, p. 161.

16. AD13, B 340.

17. AD13, B 341.

18. L. Alexandre IV, n° 431.

19. AD13, B 348. Bourrilly 1925, p. 184.

20. Bourrilly 1925, p. 223-229 et n° 45, p. 449-474.

21. AD13, B 352.

22. Del Giudice 1863, n° 1-3, p. LXI-LXVII. Bouïard 1926, n° 1. Le 12 juillet 1257, le comte, et sans doute aussi Béatrice, était à Brignoles : AD13, B 354.

23. AD13, B 355.

24. AD13, B 143, fol. 76-78v ; AM Sisteron, AA22 et AA 153, *Livre vert*, fol. 1-2v ; AD13, B 2, fol. 50v-51v ; B 1406, fol. 2-5v. Laplane 1845, p. 456-463. AD13, B 1401, fol. 8-14 et Guichard 1846, 2, n° 18, p. 33-41, l'acte est passé à Tarascon. Les accords avec la communauté de Digne, du 18 août 1260, sont aussi conclus au nom de la comtesse : Guichard, n° 19, p. 41-46, à Tarascon à nouveau.

25. AD13, B 354 et 356 : Charles concède *Pavia* à Guillaume de Baux Marignane dans le palais de Brignoles, puis il reçoit l'hommage d'Adhémar de Grignan dans le château de Tarascon.

26. AD13, B 356.

27. AD13, B 358 et Del Giudice 1, 1863, n° 5, p. LXVIII-LXXIV.

28. AD13, B 358.

29. AD13, B 360.

30. Aurell 2001, n° 409, à partir du *vidimus* de 1281.

Toujours à Aix, les 10 et 20 mai 1262, les privilèges de Reillanne sont confirmés par le comte en leur nom. Le 21 juillet 1262, le traité avec Gênes est conclu avec Béatrice, de même le 26 juillet suivant la convection avec les Hospitaliers de Manosque³¹. Enfin, les 12-13 novembre 1262, elle se trouve aussi à Aix lors d'un nouveau traité de pacification avec Marseille³².

Mais la princesse est également concernée par ce qui relève du domaine, de son intégrité et de son accroissement. Le 14 février 1257, c'est aux deux époux par l'intermédiaire du sénéchal, qu'Eu-diarde de Pontevès cède ses droits³³. Le 11 août 1259 à Aix, Charles et Béatrice concluent tous deux les accords sur les salines avec la communauté de Toulon, puis avec Guillaume de Baux Berre³⁴. Le 14 mai 1262, Bertrand de Fos effectue un échange consistant à céder Hyères contre le Cannet et un quart de Pierrefeu à la cour, en présence de la comtesse qui appose aussi son sceau³⁵. Enfin, la vente du *castrum* stratégique de Mison, qui garde l'accès au Dauphiné, est effectuée les 12 avril 1263 et 29 novembre 1264 en faveur du couple³⁶. Entre les 29 juillet et 2 août 1252 dans la maison du Temple de Marseille, c'est en commun que Charles et Béatrice investissent cinq fidèles de fiefs rentes et reçoivent leurs hommages, scellant les actes de leurs sceaux respectifs³⁷.

Les juristes ne s'y trompent pas. Lorsqu'il s'agit de justifier la dévolution d'un droit comtal et d'en reconstituer la généalogie, ils prennent soin de relever que Béatrice est la garante de toute transmission entre Raymond Bérenger et les Angevins³⁸. Le procès-verbal du serment que Charles II prête à la ville basse de Marseille le 5 décembre 1288 précise qu'il procède en tant que seigneur, en vertu de la convention conclue entre la ville et ses parents le 2 juin 1257, et de la composition du

20 novembre 1262 avec les mêmes, alors que sa légitimité est vacillante, entre sa défaite de 1284 suivie de sa longue captivité, et son couronnement de 1289³⁹. Ce récit est l'occasion d'une généalogie du pouvoir comtal sur Marseille : Charles d'Anjou est cité avec son épouse, sans laquelle il n'a pas de légitimité à se nommer comte de Provence et Forcalquier, et qui arbore ses titres de comtesse d'Anjou, Provence et Forcalquier, et de marquise de Provence, comme fille de Raymond Bérenger ; devenu veuf, Charles obtint également la royauté de Jérusalem ; leur fils aîné et héritier, Charles, prince de Salerno et seigneur de l'honneur de Monte Sant'Angelo depuis 1272, leur succéda, et se prête à ce serment en tant qu'héritier de la comtesse. Si dans le *Regno* il ne peut porter encore le titre royal, en Provence il est pleinement comte en tant qu'héritier de sa seule mère.

Après le décès de Béatrice de Provence, les actes rappelant sa présence politique passée aux côtés du comte sont légion, et on ne retiendra que quelques exemples : en 1272, à propos de l'investiture et confirmation de la perception d'un revenu sur la gabelle du sel de Nice par Perrin fils de Conrad *Imbriaci*, car la concession au grand-père Jean ou à l'arrière-grand-père Guillaume remontait à l'époque de Raymond Bérenger⁴⁰ ; au sujet de la restitution du *fortalicium* d'Allauch, quand le 20 avril 1275 le prévôt de Marseille Bérenger de Séguret invoque les lettres du roi et de Béatrice qui l'avaient ordonnée⁴¹ ; pour la convention sur les salines de Hyères avec la communauté, conclue avec le couple en 1259, rappelée le 19 octobre 1276⁴² ; à propos de l'engagement de Béatrice et de son époux à faire respecter l'accord entre prévôt de Pignans et communauté du Luc conclu devant le sénéchal, indiqué le 29 mars 1278⁴³. Quand le comte parvient à établir sa seigneurie sur l'Église de Gap

31. AD13, B 361.

32. Bourrilly 1925, n° 46, p. 475-483.

33. AD13, B 354 (confirmation de cet acte le 10 juillet 1257, AD13, B 1065, fol. 148v).

34. AD13, B 358.

35. AD13, B 361 : l'acte est passé à Aix, au palais, *in turri minori juxta majorem turrim, sala superiori et minori in medio*.

36. AD13, B 362 et 364.

37. AD13, B 347 et 348. Bourrilly 1925, p. 187-188, n° 41, p. 407-427.

38. Coulet 2005, p. 200, argumentation juridico-historique posée par le procureur fiscal Gui de Bouc, en septembre 1283, à propos de l'exercice des *regalia* dans les deux comtés depuis le règne de Raymond Bérenger V.

39. Archives municipales [désormais AM] Marseille, AA72, n° 2 ; Aurell 2001, n° 485 ; Aurell – Boyer 2009, p. 207-213.

40. Boüard 1926, n° 447, le 6 mars 1272.

41. Boüard 1926, n° 842.

42. Boüard 1926, n° 394.

43. Boüard 1926, n° 1085.

en échange de la protection royale contre les rébellions de ses vassaux en 1271, on invoque le *dominium* du roi et de Béatrice de Provence sur la cité et les possessions temporelles de l'évêque⁴⁴. Enfin, les Génois, lorsqu'ils rappellent le 21 septembre 1345 au pape l'illégitimité des prétentions angevines sur Vintimille, en vertu des traités conclus sous Charles d'Anjou, lui associent la reine Béatrice⁴⁵.

Aussi bien, Charles semble assurer la prospérité de l'héritage provençal. Si menace il y a sur Béatrice, elle provient plutôt de sa propre mère. Jusqu'en 1256, c'est le pouvoir de celle-ci qui amoindrit celui de la jeune comtesse. Le travail d'endiguement mené par Charles s'avère une œuvre de défense des droits de son épouse⁴⁶. Il passe par l'éviction de l'influence savoyarde en haute Provence, qu'illustre le remplacement en 1257 d'Humbert Fallavel au siège épiscopal de Sisteron par Alain de Luzarches, sitôt la comtesse douairière privée du comté de Forcalquier.

Dans un premier temps, il s'agit de cantonner Béatrice de Savoie loin de la capitale comtale. Charles d'Anjou y parvient par la composition de Pontoise, du 9 mars 1248, puis celle de Beaucaire du 8 août suivant, en présence du légat Pietro da Collemezzo, d'Hugues de Saint-Cher, Zoen Tencarari et Henri de Suse⁴⁷. Béatrice de Savoie exigeait l'usufruit des revenus de tout le comté de Provence en invoquant le testament de 1238. Le compromis du 16 mars lui laisse son douaire et tout ce dont elle était en possession effective au moment de la mort de son mari. Pour gérer ce qui lui est dû, une fois les frais de garde et de défense éventuelle déduits, un tiers lui est dévolu, qui exclut toutefois le produit des questes et les donations que le comte et sa femme recevraient, et qui lui sera versé à échéances par les officiers royaux. Privée de la résidence d'Aix, la comtesse se replie alors sur Sisteron puis Forcalquier. Elle y consolide ses relations avec l'épiscopat local, pérennisant en cela les méthodes de son défunt mari.

44. AD13, B 371 et B 143, fol. 1v-4 (copie 1279), B 1373, fol. 4-8 (*vidimus* du 16 mai 1272, copie c. 1309); Chevalier 1913-1926, n° 11011.

45. Léonard 1932, 2, n° 19, p. 421-422.

46. Dunbabin 1998, p. 181.

47. AD13, B 342; Sternfeld 1888, p. 267-268 et Viard 1942, n° 7, p. 77-86. L'acte du 8 août est passé à Beaucaire dans l'église des moines de la Chaise-Dieu. Didier 1953, p. 244-270 et p. 409-429.

L'éviction de Béatrice de Savoie de Provence ne semble pas avoir fait violence à sa fille. Celle-ci paraît solidaire des actes de son époux, qui concourt à réunifier sous leur coupe les possessions de Raymond Bérenger V et à donner un contenu effectif à leur titre commun sur les comtés de Provence et Forcalquier. Pourtant, les protagonistes du différend familial sont toujours identifiés comme Charles et Béatrice de Savoie, tant par le pape que par le roi de France, dans leurs diverses médiations⁴⁸. Du reste, lorsque sa mère teste, le 21 février 1264 à Amiens, Béatrice sa fille n'occupe qu'une place fort secondaire. La veuve ne la désigne que comme comtesse d'Anjou, lui déniait ses titres provençaux, et lui laisse 100 marcs d'argent. Ses sœurs Marguerite et Éléonore, que la comtesse nomme ses très chères filles et qui sont alors présentes, occupent la première place dans ses dernières volontés, et apposent toutes deux leur sceau sur le testament, avec leur mère⁴⁹. Les intérêts politiques de Charles et Béatrice se conjuguent et celle-ci a rompu ses liens avec le lignage et le parti de sa mère.

On ne peut guère espérer en connaître davantage sur l'action politique de Béatrice de Provence. D'autant plus qu'elle n'y résida plus que par intermittence, pour la laisser définitivement en septembre 1265. La comtesse semble partager avec son mari nombre de déplacements, où elle n'est toutefois que rarement attestée. Béatrice aurait quitté la Provence avec son époux dès le printemps 1246, pour assister à son adoubement à Melun en mai et à son investiture des comtés d'Anjou et du Maine à Orléans, en août suivant⁵⁰. Elle part également avec lui à la croisade, depuis Aigues-Mortes le 25 août 1248, pour ne reparaitre en Provence qu'en

48. Ainsi pour le roi de France dans la convention du 6 novembre 1256 (AD13, B 353 et Laborde 1875, n° 4300, p. 329-333). Voir par exemple la lettre d'Alexandre IV à Jean, évêque du Belley, pour faire observer les conventions conclues entre Charles et Béatrice de Savoie, le 5 avril 1256 (AD13, B 350).

49. AD69, 48H 1841, n° 1, à Amiens: l'acte a été produit le 4 janvier 1316 à la commanderie de Manosque, avec la donation des Échelles du 6 novembre 1260 et l'aval de Pierre de Savoie de disposer de ce bien, du 24 juin 1259, le tout vidimé à Avignon le 14 mai 1401, verbal dressé le 27 mai suivant. Guichenon 1660, p. 64; Raybaud 1903-1909, p. 173-174; Viard 1942, n° 16, p. 129-145.

50. Louis IX investit son frère du comté d'Anjou puis du comté du Maine, sauf ses propres droits et ceux qu'il avait assignés à la reine Marguerite. Minieri Riccio 1857, n° 2, p. 124-125, à partir de: d'Achery 1723, col. 622-623.

1250. Le 18 septembre 1248, le couple est attesté à Chypre, où la reine accouche d'un enfant qui ne survit pas. Béatrice suit son mari d'Aix à Paris en 1253, pour régler l'affaire du comté de Hainaut⁵¹. Charles est présent le 31 octobre dans la capitale capétienne. Béatrice y demeure à partir au moins de la fin de l'année, et durant 1254, tandis que son époux s'active entre Flandre et Hainaut. L'héritier angevin, Charles, est ainsi né à Paris vers le 18 novembre 1253⁵². Béatrice participe à la rencontre de novembre 1254 relatée par Matthieu Paris, qui voit assemblés Louis IX et Henri III et leur parenté, en l'occurrence les reines Marguerite et Éléonore, ainsi que Sancie et Béatrice, et enfin leur mère Béatrice de Savoie⁵³. Mais quelle est alors sa force politique, entre sa mère, ses trois sœurs et son époux ?

D'ailleurs, malgré l'éclat de sa destinée et la renommée de son mari, la comtesse Béatrice ne semble guère avoir inspiré la littérature du temps. Et le peu que l'on ait d'elle alors, partage l'ambivalence de son mari. Si son mariage en 1246 est rappelé par Bertrand de Lamanon, c'est afin d'exhorter Charles à se montrer digne de son rôle de chef de guerre, tandis que Guillaume de Montanhagol qui dénonce le nouveau comte dès son avènement, n'évoque pas son épouse⁵⁴. Guiraut d'Españha est le seul à chanter *Na Berengueira* et sa beauté dont s'est épris Charles⁵⁵. Il n'est pas certain que Sordello di Goito, attesté dès 1233 à la cour de Raymond Bérenger, puis dans la suite de Charles comme *miles* à compter de 1251, se soit adressé à Béatrice de Provence, plutôt qu'à sa mère ou à d'autres, telle Guida de Rodez⁵⁶. Mais Sordello est l'un des rares à avoir régulièrement fréquenté la cour de Provence. Il est signalé dans la suite de Charles entre 1257 et

1265, avant de gagner le *Regno* où il reçoit des biens dans les Abruzzes. Il y décède vers 1270⁵⁷. Il est possible enfin qu'Adam de la Halle, qui suivit Robert d'Artois dans le *Regno* en 1285-1288, et évoqua le mariage de 1246 comme le sauvetage chevaleresque de la belle menacée par Raymond de Toulouse, se fasse l'écho d'une mémoire collective, où la reine Béatrice se pare des atours d'un âge d'or⁵⁸. Du reste, Tolomeo da Lucca († c. 1327) associe la prospérité de Charles à son union avec Béatrice, que Dieu avait bénie, et semble lui prêter quelque intérêt pour la chose politique⁵⁹. Mais ce discours coexiste avec la légende concurrente de la comtesse intrigant auprès de son époux, l'exhortant à devenir roi et gageant ses bijoux pour financer l'expédition de Sicile, rapportée par Ricordano Malespini († c. 1290) puis par Giovanni Villani et bien d'autres⁶⁰.

REINE

Ce couronnement de Sicile, loin de constituer celui de ses ambitions, a sans doute sonné le glas d'un précaire statut politique. Son départ de Provence l'a vraisemblablement coupée de ses soutiens locaux, et l'investiture pontificale de sa fonction légitimatrice. À la veille de l'embarquement de son époux pour l'aventure sicilienne, elle participe aux préparatifs. Après le séjour parisien de Charles, le 7 mai 1265 la voici à Marseille, dans le palais de l'évêque, où est reçu le serment de l'archevêque d'Aix⁶¹. Le 9 mai, elle aurait établi un premier testament, qui désigne son fils aîné Charles comme son héritier universel, en présence des évêques de Sisteron Alain de Luzarches (1257-

51. Sur l'affaire de Hainaut, qui occupe Charles d'Anjou entre fin 1253 et septembre 1256, entre la donation du comté par Marguerite de Flandre et la sentence arbitrale de Louis IX en 1256: AD13, B 352; Duvivier 1984; Nicholas 1993, p. 73-89.

52. Kiesewetter 1999, p. 26, à partir d'une évocation de sa naissance par Charles II le 30 décembre 1296.

53. Le chroniqueur ne détaille pas l'action ou les discussions de chacun, attentif qu'il est au modèle royal de Saint Louis et à l'harmonie des relations entre les deux souverains. Le Goff 1996, p. 448-450, 637-639 et 729-730; Howell 2001, p. 136-138.

54. Aurell 1989, p. 156 et 161.

55. Riquer 1999, p. 1386-1387.

56. Sur ces querelles d'attribution: Boni 1954, p. LIX n. 220, LXIII n. 242, LXVI n. 248.

57. Boni 1954, p. LXXV-XC; Aurell 1987, p. 112-117.

58. Adam de la Halle 1995, p. 376-393.

59. Tolomeo da Lucca 1727, col. 1175: *Eodem tempore florebat rex Carolus in partibus Italiae in dominio [...] Quanto enim vixit prima uxor, quæ filia fuit comitis Raymundi unde et comitatum habuit Provinciae, regnum bene gubernabatur. Sed ipsa mortua, accepit rex unam juvenculam, quæ de regimine non curabat [...]*. Sur la postérité respective des reines Béatrice de Provence et Marguerite de Bourgogne: Gaglione 2009, p. 117.

60. Béatrice aurait agi suite à l'humiliation protocolaire imposée par ses trois sœurs, toutes reines: *Storia fiorentina* 1830, 2, cap. 181, p. 413-414; Giovanni Villani 1990, p. 397-399; Gaglione 2009, p. 31. La légende est toujours présente sous la plume de Summonte 1748, 2, lib. 3, p. 411-412.

61. Sternfeld 1888, p. 243.

1277), de Toulon Gautier *Gaufridi* (1262-1277), de Riez Foulque de Caille (1240-1273) et d'Avignon Bertrand de Saint-Martin (1264-1266), qui furent chacun chapelains, notaires ou proches collaborateurs de Charles d'Anjou⁶². Le 14 mai, ce dernier appareille avec sa flotte et paraît à Portovenere dès le 15 mai suivant. Les 2 et 3 octobre 1265, sont mentionnées les dépenses d'avitaillement des deux galères qui ont conduit Béatrice depuis Marseille jusqu'à Rome pour rejoindre son mari, sans doute dans le mois qui précède⁶³.

En 1265, elle a alors cinq enfants, outre le petit Louis né et décédé à Chypre en 1248 et inhumé en la cathédrale de Nicosie⁶⁴. Elle met au monde un garçon en 1266, qui ne survit pas non plus, sans doute ce Robert dont le corps repose en l'église Santa Maria Mater Domini en 1268. Charles est né en 1253 († 1309), Blanche en 1250 († av. 1270), qui est promise à Robert de Flandre dès 1265, Béatrice en 1252 († 1275), qui épouse en 1273 Philippe de Courtenay, fils de Baudoin de Constantinople, Philippe en 1256 († 1277), et Isabelle en 1261 († 1291), qui est mariée en 1270 à Ladislas de Hongrie, futur roi de Pologne (1305-1320)⁶⁵. Ses enfants n'ont vraisemblablement pas accompagné Béatrice dès l'automne 1265 dans le *Regno*⁶⁶. Durant vingt ans, sa vie est donc ponctuée de multiples grossesses, moments périlleux qui la détournent de toute action politique prolongée. En ce domaine, Béatrice n'eut pas le bénéfice du long veuvage de ses sœurs ou de sa mère : sa jeunesse est aussi l'une des explications du silence des

sources, en dépit de son indéniable ascension. Le 7 mars 1266 le couple royal fait ainsi son entrée à Naples dans le faste⁶⁷. Dès le 29 décembre 1265, Clément IV s'adressait aux cardinaux Rodolfo Gasparini d'Albano, Ancher Pantaleon de Santa Prassede, Riccardo Annibaldeschi de Sant'Angelo in Pescheria, Goffredo di Alatri de San Giorgio in Velabro et Matteo Rosso Orsini de Santa Maria in Portico, afin d'organiser la cérémonie et l'onction du couple, qu'assura le cardinal d'Albano⁶⁸. Béatrice est couronnée à Saint-Pierre le 6 janvier 1266, et porte désormais la titulature de *Dei gratia regina Sicilie, ducatus Apulie et principatus Capue, Andegavensis, Provincie et Forcalquerii comitissa*.

Durant sa brève monarchie d'un an et demi, elle ne paraît qu'à de rares occasions⁶⁹. On peut supposer que la reine accompagne son époux durant une partie des années 1266 et 1267, à l'exception des campagnes militaires. Le roi est signalé trois fois à Lagopesole, le 12 avril 1266, le 23 juin 1266 et le 6 août 1266, avant de gagner Nocera, Capoue et Naples à la fin du mois de mai ; après les premières semaines de 1267 passées à Capoue et Naples, il réside dans cette ville jusqu'à la fin du mois de mars ; il est à Ocre les 8-12 avril 1267, puis à Montefiascone le 5 et à Lagopesole le 12 juillet 1267⁷⁰. Béatrice est quelquefois citée. Elle a vraisemblablement résidé à Lagopesole au printemps 1266, puis elle aurait fait un long séjour à Nocera à compter de septembre. Elle aurait donc partagé sa résidence avec la reine Hélène d'Épire, veuve de Manfred et prisonnière depuis 1266⁷¹. Le 21 mars 1267, Béatrice se charge

62. Ce testament, s'il a existé, ne nous est pas parvenu, et les auteurs qui le citent semblent le confondre avec celui du 30 juin 1266 : *Gallia christiana*, 1, Paris, 1715, col. 316, qui renvoie à d'Achery 1655-1677, 6, p. 475-481, qui utilise un manuscrit d'Antoine Vion D'Hérouval ; Sternfeld 1888, p. 245, n. 4. Deux autres testaments sont faussement attribués à Béatrice, du 29 juin 1261 et du 7 mars 1263 : le premier est une légende colportée par César de Nostredame à la suite sans doute d'une mauvaise lecture, le second renvoie en fait au testament de Béatrice de Savoie, du 21 février 1264 à Amiens, publié à une date erronée (7 mars 1263 a. st.) dans J. Chr. Lünig 1732, 3, n° 12, col. 937-938. Nostredame 1614, p. 226-227. Sternfeld 1888, p. 160, n. 1 et Kiesewetter 1999, p. 29, n. 1, à rectifier.

63. Filangieri 1950 [désormais RCA], 1, n° 19, p. 7 et Boüard 1926, n° 4 ; 3 octobre 1265 : Del Giudice 1863, 1, n° 19, p. 55-57.

64. Del Giudice 1863, 1, p. 162-163, n. 1.

65. Sur ces enfants : Minieri Riccio 1857, p. 31 et 37-38 notamment.

66. Kiesewetter 1999, p. 34.

67. Minieri Riccio 1857, p. 86.

68. L. Clément IV, n° 242. 30 décembre 1265 : Del Giudice 1863, 1, n° 31, p. 83-85, et rapport des cardinaux au pape, avec l'hommage lige de Charles d'Anjou, le 6 janvier 1266 (*ibid.*, n° 33, p. 87-89). Sur la liturgie de ce couronnement : Boyer 1997, p. 561-607.

69. Gaglione 2009, p. 103-106, pour un récapitulatif.

70. Sur l'itinéraire du roi, duquel il est malaisé d'inférer celui de Béatrice : Minieri Riccio 1872 ; Minieri Riccio 1874, p. 10, 20, 22.

71. Natella 2010, p. 91-171 et ici p. 111-114, qui évoque la résidence de Béatrice à Nocera à partir de septembre 1266, après son séjour à Lagopesole entre juin et septembre, puis sa mort et le transfert de son corps à Naples en 1267, tandis que son fils Robert fut inhumé à Santa Maria Materdomini. Béatrice partagea le château de Nocera avec Hélène Ange, la veuve de Manfred, capturée en mars 1266 et emprisonnée en ce lieu à compter de mars 1267. Del Giudice 1896.

de recueillir à Ocre les filles d'un rebelle placées sous la responsabilité de la comtesse d'Apice⁷². Il s'agit de la parenté de Goffredo di Dragone, attesté comme vicaire de Charles d'Anjou à Rome entre avril 1283 et janvier 1284⁷³. Il semble donc que la reine, ou du moins sa maison, ait joué un rôle dans la détention et l'entretien des membres féminins du parti de Manfred. Enfin, lors des tractations du mariage de sa fille Béatrice d'Anjou avec Philippe de Courtenay, le consentement de la reine est sollicité, et Charles s'engage à l'obtenir le 27 mai 1267⁷⁴. Elle paraît peu dans le peu de diplomatie royale qui nous soit parvenu.

Et la comptabilité ne nous est pas d'un plus grand secours. La reine ne disposait pas d'un hôtel distinct de celui du souverain, semble-t-il, pas plus d'ailleurs que l'héritier Charles de Salerno, du moins jusqu'en 1282⁷⁵. Mais les nécessités de services propres autour de sa personne, pendant les nombreux déplacements militaires du roi, ont créé de fait une *familia* qui lui est attachée, bien moins connue que celle de la reine Marguerite de Bourgogne il est vrai⁷⁶. On perçoit ponctuellement des dépenses destinées à son entretien, comme en octobre 1266⁷⁷. On dénombre parmi son personnel le maître-queux Ocoperto, Giovanni di Bernolio, clerc de sa chapelle, l'huissier Pierre, et des médecins. Aux lendemains de sa mort, Charles assure l'entretien de cette *familia*, en lui assignant des revenus sur la douane de Naples le 26 novembre 1268⁷⁸. Maître Giovanni de Galardone, médecin

de Béatrice et également au service du roi, reçoit 50 livres tournois le 31 mars 1269⁷⁹. Un maître Gerardo et Garnier de Villiers-le-Bel sont également attestés comme *physici* du roi et de la reine, le dernier d'entre eux l'assistant lors de son accouchement de 1266⁸⁰. Les legs de Béatrice à sa *familia* sont régulièrement soldés dans la comptabilité angevine : le 17 février 1270, pour Egidio de Camera et sa femme Sancia, le 21 octobre 1270, pour Philippe de *Stampis* et Adeline la femme de Pierre *Forrerii*, le 22 février 1271 pour Jean de *Junceriis*⁸¹. Mais on ignore l'origine de ce personnel, dont l'essentiel paraît recruté sur place.

La disparition de Béatrice s'avère en revanche mieux documentée, car elle a sans doute posé à la jeune monarchie quelque question au regard des relations entre le roi et son héritier. Sa mort survient dans une période critique, où Charles doit affronter ses ennemis à la fois dans le *Regno*, les battant à Benevento le 26 février 1266, avant de se retourner contre eux en Toscane et dans les territoires pontificaux, puis enfin de réduire en 1267-1268 les résistances de Lucera, Troia et Trani et d'éliminer Conradin à Tagliacozzo le 23 août 1268. L'occupent par la suite les préparatifs de la croisade de Tunis, qu'il mène avec les siens de septembre à novembre 1270. Ces années constituent un moment fondateur de la monarchie angevine, d'où émerge une nouvelle légitimité⁸², reléguant la question de l'héritage provençal au second plan. Lorsqu'en 1267 la reine s'éteint, son rôle politique allait s'étioler.

Alors que son mari guerroye en Toscane, et sur le point de mettre au monde un nouvel enfant, Béatrice teste le 30 juin 1266 au diocèse de Melfi, dans son appartement du château de Lagopesole⁸³.

72. Charles informe la comtesse d'Apice, Minora, que les deux filles du rebelle Tipoldo di Dragone que le justicier du Principat et Terre Beneventane, Ganselmet de Tarascon, lui avait confiées, doivent être convoyées par leur oncle paternel Ruggiero di Dragone jusqu'auprès de la reine Béatrice, qui réside alors à Ocre dans les Abruzzes. Del Giudice, 1863, p. 155, n. 1; RCA, 1, n° 200, p. 75-76. Sur les Dragone, fidèles de Manfred, et la comtesse d'Apice, sous tutelle royale : Pollastri 2011, p. 96, 123 et 150-151. Le comté d'Apice, prov. Benevento, Campanie, échoit en 1285 à Ermengaud de Sabran († 1310) avec le comté d'Ariano.

73. Boüard 1920, p. 245-246.

74. RCA, 1, n° 3, p. 91-93.

75. Durrieu 1886, 1, p. 129. Pour la Provence, la seule mention de Béatrice dans un compte, celui du baile royal de Brignoles, concerne l'exercice 1263-1264, à une époque où elle semble avoir résidé en ce lieu (AD13, B 1501, fol. 67v : *pro duabus vaccis emptis pro domina comitissa, III lb. X s.*).

76. Dunbabin 2004, p. 313-336.

77. Del Giudice 1863, 1, p. 155-156, n. 1; RCA, 1, n° 1, p. 25, le 27 octobre 1266.

78. RCA, 1, n° 293 p. 262.

79. Del Giudice 1863, 1, p. 156, n. 1; RCA, 1, n° 218 et p. 241; il est attesté au service de Charles : *ibid.*, n° 270 p. 257.

80. Del Giudice 1863, 1, p. 164, n. 1.

81. Boüard 1926, n° 188, 301, 302, 317 et RCA, 6, n° 1451, p. 268; n° 108, p. 33; et n° 110 p. 34. Enderlein 1997, p. 26, n. 13.

82. Carozzi 2000, p. 139-145.

83. Castel Lagopesole,auj. com. Avigliano, Basilicata. La forteresse est une résidence royale souabe puis angevine, dont la partie nord, porte encore le nom de « quarto della regina », et dont les transformations du début du règne de Charles se caractérisent par l'aménagement de baies, un système d'adduction d'eau, un nouveau portail d'accès et la construction de la *capella domus* dotée de fresques dans l'abside, sans doute postérieures au règne de Charles : Fiorillo 2005, notamment p. 18-20; Fiorello 2011, p. 26-30.

Il s'agit d'une résidence fréquentée plusieurs fois par le couple royal. Le château des années 1260, transformé à partir d'un probable cœur normand et qui connut des campagnes de réfection dans les années 1240 et 1260, a été en partie conservé et son étude permet d'apprécier le cadre de vie matériel de la reine⁸⁴. L'enfant qui vient alors ne survit pas, il s'agit vraisemblablement de Robert, inhumé dans l'église de Santa Maria Mater Domini, à proximité de Nocera⁸⁵. Il est probable que c'est en ce lieu-ci qu'elle accoucha. La reine est attestée ensuite à Ocre le 21 mars 1267, où le roi la visite les 8-12 avril avant de gagner L'Aquila puis Rome.

Conformément aux dispositions du testament de son père, Béatrice désigne son fils Charles comme héritier universel pour les comtés provençaux et leurs accroissements consécutifs aux conquêtes de Lombardie, ses frères et sœurs lui devant l'hommage pour leurs possessions en Provence⁸⁶. Il ne devra cependant rien réclamer sur l'Anjou et le Maine qui reviennent à Philippe, sans quoi ce dernier lui sera substitué, de même s'il n'a pas d'héritier, et il recevra alors Anjou et Maine suivant le testament de Charles d'Anjou⁸⁷.

À défaut d'héritier, les droits de Philippe reviendront à tout enfant mâle à venir de la reine. Sinon, ils iront à Blanche, qui renoncera de même à l'Anjou et au Maine au risque de se voir substituer sa cadette, ou à défaut à Béatrice puis à Isabelle ou à toute autre fille. Si aucun de ses enfants n'a d'héritier, le patrimoine de la reine ira à Charles d'Anjou. Celui-ci aura l'usufruit sa vie durant des comtés provençaux et les gouvernera (*et dictam terram teneat, regat et custodiat*), avant qu'ils n'échoient au successeur désigné par Béatrice. La reine lègue en outre des sommes d'argent à ses enfants⁸⁸. Son héritier devra solder ses dettes, y compris ce qu'elle doit à son mari sur ses comtés, ainsi que ce qu'il resterait à verser au nom de son père, conformément à ses ultimes volontés. Outre le roi lui-même, les exécuteurs testamentaires de Béatrice sont de proches collaborateurs de la monarchie⁸⁹. L'épiscopat de Provence en constitue l'essentiel : Visdomino dei Visdomini⁹⁰, archevêque d'Aix, les évêques Bertrand d'Avignon, Foulque de Riez, Alain de Sisteron, qui exerce alors un pouvoir considérable en Provence, aux côtés du sénéchal⁹¹, et enfin Gautier *Gaufredi* de Toulon⁹². Visdomino et Bertrand, notons-le, connaissent par la suite un cursus favorisé par le roi, qui les conduit au Sacré Collège en 1273. S'y adjoignent Jean d'Acy, doyen de Meaux, premier chancelier du royaume angevin de Sicile, et maître Garnier de Villiers-le-Bel, doyen de la collégiale Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans⁹³, clerc et médecin de

84. Fortunato 1902, p. 91-93; Licinio, Musca 1994 (rééd. 2010), p. 162 et 205.

85. La sépulture est mentionnée en 1268, puis par Charles de Calabre le 22 mars 1320: Minieri Riccio 1870, n° 28, p. 231-233. L'inscription sans doute mutilée est rapportée par Summonte 1748, 2, lib. 4, p. 20: *HIC REQUIESCIT ROBERTUS FILIUS CAROLI DE FRANCIA REX SICILIE SUB ANNO DOMINI MCCLXV*. L'authenticité des inscriptions funéraires de cette église attribuées à Béatrice et à son fils Robert a été discutée (Minieri Riccio 1857, p. 89-92), mais réhabilitée (De'Santi 2008, p. 102-142); Enderlein 1997, p. 26 n. 14. Je remercie amicalement Alfredo Santoro pour son aide au sujet de la question de la sépulture de Béatrice et de son fils Robert.

86. L'original a disparu. AD13, B 365, copie contemporaine, dépourvue des sceaux des témoins et du seing du notaire annoncés dans l'acte, mais qui permet de corriger la transcription défectueuse de J. Chr. Lünig. Lünig 1726, 2, n° 44, col. 966-970; Minieri Riccio 1857, n° 29, p. 156-161 et RCA, 2, n° 92, p. 294-296 (ces deux éditions d'après Lünig)

87. Il est vraisemblable que le comte a dû dicter un testament avant sa première croisade en 1248, et avant son départ pour le royaume de Sicile en 1265. Charles d'Anjou semble avoir testé en dernier lieu à Foggia le 6 janvier 1285, mais son testament s'avère introuvable; le même jour, un codicille est rédigé en faveur de Robert d'Artois, nommé exécuteur et véritable régent dans le royaume, dans l'attente de sa dévolution aux héritiers du roi (Minieri Riccio 1878, I, n° 211, p. 213-214). Le pape Martin IV retient certains éléments de ce testament concernant l'administration du *Regno* et la régence: L Martin IV, n° 592, le 11 février 1285. Mais l'ultime testament de Charles d'Anjou ne nous est pas

parvenu. Celui de Charles II, le 16 mars 1308, mentionne les deux testaments de son père et de sa mère et s'en fait l'exécuteur: Camera, 1860, 2, p. 174-182.

88. À Philippe, 1000 livres tournois à percevoir sur les revenus des comtés, 100 marcs d'argent à Blanche, si son mari Robert comte de Flandre décède après son père, sinon 10000 livres tournois et 100 marcs, à Béatrice 10000 livres, à Isabelle 3000 livres, en échange de leur renonciation à tout autre droit, et 3000 livres annuelles sur les revenus de la Provence à tout enfant mâle qui lui naîtrait en outre, et si c'est une fille, 10000 livres à verser lorsqu'elle sera nubile.

89. Les exécuteurs testamentaires auront capacité d'agir s'ils sont au moins trois, ou bien seulement deux avec le roi.

90. Sur tout ce personnel ecclésiastique de Provence: Pécout 2011.

91. Alain de Luzarches est chargé avec le sénéchal d'exécuter des legs en vertu du testament de Béatrice de Provence dès 1270 (RCA, 3, n° 811, p. 256). Lesage 1950, p. 79 et 84; Busquet 1930, p. 45-46.

92. Albanès – Chevalier 1911, n° 229.

93. Garnier de Villiers-le-Bel († av. 1277, car c'est son probable successeur à Melfi qui participe à l'exhumation du corps de Béatrice en mai 1277), doyen de la collégiale Saint-Pierre-

la reine. De surcroît, le testament est souscrit par Bartolomeo Pignatelli, archevêque de Messine⁹⁴, Geoffroi de Beaumont, chancelier de Bayonne⁹⁵, Barral de Baux⁹⁶, Pierre de Villebéon, chambellan du roi de France⁹⁷, Foulque de Puyricard⁹⁸, et enfin

de-la-Cour au Mans, clerc et médecin de Charles d'Anjou et de Béatrice, est pourvu du siège épiscopal de Melfi par Clément IV le 21 octobre 1266. Menjot d'Elbenne 1907, n° 223-224, p. 319-321.

94. Bartolomeo Pignatelli, issu d'une famille de *militēs* de Campanie, est formé au *studium* de Naples où il enseigne le droit canon. Proche de la papauté et motivé par un modèle théocratique, il organise avec elle la lutte contre Manfred, jouant un rôle diplomatique de premier plan dans les négociations entre cours d'Angleterre, de France et de Provence, qui débouchent sur l'investiture de Charles d'Anjou comme roi de Sicile. Il est archevêque d'Amalfi entre le 31 mars et octobre 1254, puis est transféré le 23 de ce mois à Cosenza, et enfin le 25 mars 1266 au siège de Messine, où il décède le 13 juin 1270. Il devient un proche et un familier du roi angevin. Kamp 1973-1975, 1, p. 399-400; 2, p. 849-853; 3, p. 1037-1041.
95. Sur Jean d'Acy († 1268) et Geoffroi de Beaumont († c. février 1272), deux piliers de la chancellerie royale: Durrieu 1886, 2, p. 231-234; Del Giudice, 1, 1863, p. XXXIII, n. 1; Palmieri 2006, p. 58-66. Jean d'Acy, qui semble provenir de la petite noblesse locale, est attesté comme doyen du chapitre de Meaux depuis 1260. Il est chancelier de Charles d'Anjou en 1266-1268: Lecomte 1898, p. 323-326. Geoffroi de Beaumont, d'origine normande, chapelain du pape, est aussi l'un des proches du roi; il reçoit le siège épiscopal de Laon en 1271.
96. Barral de Baux († 1268), rallié à Charles d'Anjou depuis 1251, et dont le fils Bertrand († 1305) reçoit le comté d'Avellino. Mazel 2002.
97. Pierre de Villebéon, alias Pierre le Chambellan († 1270), a côtoyé Charles d'Anjou au moins depuis la croisade de 1248-1250, et se voit désigné exécuteur testamentaire de Louis IX au moment de la croisade de Tunis.
98. Foulque de Puyricard (Bouches-du-Rhône, cant. Aix-en-Provence Nord-Est) appartient à un lignage initialement lié sans doute à l'Église d'Aix qui exerce la haute seigneurie sur ce *castrum* où les Baux Meyrargues sont coseigneurs et leur doivent hommage. Un Raymond de Puyricard est attesté comme prévôt d'Aix entre 1208 et 1212. Bérenger de Puyricard rallie précocement le comte de Provence, dans l'entourage duquel on le rencontre en 1220 et 1225. Benoît 1925, n° 42 et 93; Bourrilly 1925, n° 26, p. 341 (dans la suscription, la fonction de juge de la commune de Marseille ne s'applique vraisemblablement pas à lui). Un homonyme est attesté en février 1251 et août 1253 (AD13, 1G1, fol. 1-2v). Foulque de Puyricard paraît pour la première fois en juillet 1253 avec Bérenger, dans une sentence aux côtés des Simiane en présence de la comtesse, et en octobre suivant, à l'occasion d'une enquête sur les péages ordonnée par Béatrice de Savoie dans le comté de Forcalquier, dont il est le baile; il semble un proche de Robert de Laveno (Bibl. munic. Apt, Remerville de Saint-Quentin, *Collectanea variorum diplomatium Ecclesie Aptensis notis illustrata*, p. 504; AD13, B 8, fol. 161-161v et *Livre des privilèges* 1894, p. 48-54). Il rallie l'Angevin comme ce dernier après 1256, et il est attesté auprès de Charles

le notaire du roi *Reginaldus de Caziaco*⁹⁹.

Ce testament ne peut se comprendre seul. Il ne comporte aucune disposition pieuse, ni legs en faveur de fondations, ni élection de sépulture, mais se limite aux clauses concernant l'héritage revenant à chacun de ses enfants ou à son époux, une *dispositio seu ordinatio de terra nostra* dit la princesse, qui annule tout testament antérieur. Celui de 1266 devait être accompagné du codicille que Béatrice déclare vouloir établir, mais qui ne nous est pas parvenu. C'est lui qui est invoqué par la papauté dès juillet 1268 pour réclamer à Charles d'Anjou son inhumation en Provence¹⁰⁰. Telle quelle, du fait de la survie puis du règne de Charles II, la *dispositio* de 1266 ne souffrit pas de controverse. Elle veille à confier l'héritage provençal à la branche aînée, et les possessions angevines et mancelles à une branche cadette. Avec le codicille, ils demeurent en Provence un symbole de continuité dynastique. Quand le testament est invoqué par les archevêques d'Arles Galhard de Saumate et Gasbert de Laval, lors des serments qu'ils prêtent au roi Robert, les 13 août 1319 et 8 mars 1324, déclarant le faire *secundum ordinationem testamenti clare memorie domine Beatricis quondam regine Sicilie et comitisse predictorum comitatum*, c'est à une clause précise aujourd'hui perdue que l'expression renvoie, mais sans doute aussi au souvenir des

d'Anjou en novembre 1262, toujours aux côtés de Robert de Laveno (Bourrilly 1925, p. 482). Dans le *Regno*, il occupe des fonctions de confiance: justicier du Principato e Terra Beneventana en 1266 puis entre juillet 1267 et janvier 1268, capitaine général en Sicile en 1270 où il est dépêché comme vicaire général du roi dès 1267, amiral en 1270, il reçoit des terres de rebelles en 1268 en Sicile ultérieure; en 1272, il est qualifié de familier et *miles* du roi, et l'année suivante il est admis à son hôtel; enfin, en mai 1272, il est nommé recteur de la Marche d'Ancône (Morelli 2012, p. 103 n. 106, p. 113, 158, 187 n. 95, p. 195 n. 12, p. 198, p. 213 n. 86, p. 263 n. 67, p. 281 n. 116, p. 345, pour le dépouillement des RCA; Gardi 2005, p. 370-437 et ici p. 374 n. 5 et Jamme 2007, p. 97-251 et ici p. 102; Aurell 2001, n° 457-458 (les 26 décembre 1275 et 20 mai 1276).

99. *Caziaco* renvoie vraisemblablement à Chézy, soit Chézy-en-Orxois (cant. Neuilly-Saint-Front, Aisne), ou Chézy-sur-Marne (cant. Essômes-sur-Marne, Aisne). Le premier toponyme, qui a notre préférence, est situé dans le comté d'Artois, le second dans celui de Champagne. Reginald de Chézy, d'après sa suscription, a été accrédité en Provence.
100. Martène 1717, 2, n° 674, col. 615-616; L app. Clément IV, n° 1392. Le pape invoque le testament ou codicille: *ad domum fratrum Hospitalis Sancti Johannis Jerosolymitani Aquensem, in qua corpus bone memorie R. comitis Provincie patris sui jacet tumulatum [...], corpus suum cum eo ibidem pariter tumulandum elegit.*

origines de la légitimité angevine dans les terres provençales¹⁰¹. De fait, aux lendemains du décès de la reine, le testament reste secret quelque temps. Lorsque Clément IV écrit au capitaine général du *Regno* pour déplorer la disparition, il n'en connaît pas la teneur¹⁰². Et il demeure pendant des mois dans l'ignorance des dispositions testamentaires de la défunte. Aussi charge-t-il son légat l'évêque d'Albano de s'en informer¹⁰³. Le 22 janvier 1268, quand Clément IV s'adresse à ce même cardinal pour évoquer la paix conclue par Charles avec Pise, le pape a alors reçu une copie du testament¹⁰⁴.

Béatrice de Provence serait décédée suite à ses couches, mais plusieurs mois après, dans la Terra di Lavoro et près d'un port d'embarquement, si l'on en croit le sermon d'Eudes de Châteauroux, à l'époque où son époux mettait le siège devant Poggibonsi, dès fin juin, et qui tombe le 30 novembre 1267¹⁰⁵. C'est peut-être informé du péril menaçant sa femme, que Charles d'Anjou se rend dans le *Regno* et vers Lagopesole où il se trouve le 12 juillet¹⁰⁶. Une date de décès souvent retenue par l'historiographie (23 septembre 1267), mais mise en doute par Minieri Riccio, est tirée d'un obit du *Liber confratrum* de la cathédrale de Salerno, qui précise aussi qu'elle fut inhumée en la cathédrale

de Naples¹⁰⁷. Une inscription de l'église Santa Maria Mater Domini rapporte le même millésime¹⁰⁸. La reine est probablement morte en ce lieu ou à Nocera dei Pagani, et la date du 23 septembre est confirmée par l'obituaire du chapitre d'Apt, quand celui de Montecassino indique le 24 septembre¹⁰⁹. Après peut-être une première inhumation temporaire à Nocera, sa tombe fut placée dans la cathédrale napolitaine San Salvatore e Santa Restituta¹¹⁰.

On ne sait rien des cérémonies qui entourèrent la mise en terre de la reine. Le cardinal Eudes de Châteauroux prononce un sermon pour la défunte à la Curie, sans doute peu de temps après son décès, et peut-être en présence de Charles d'Anjou¹¹¹. Il loue ses origines prestigieuses, reprenant le *topos* des sœurs reines de France, d'Angleterre et d'Allemagne, et évoque le mariage du 31 janvier 1246; il met en relation les figures de Béatrice et Rachel,

101. Albanès – Chevalier 1901, n° 1501 et 1514; Giordanengo 1988, p. 170 n. 87.

102. Del Giudice 1902, n° 15, p. 86-88, c. octobre 1267. À nouveau, le 17 décembre 1267, Clément IV rappelle la disparition récente de la reine. Mais le pontife a déjà à cœur de ménager une nouvelle alliance pour Charles d'Anjou, et à cette date des contacts ont été noués avec le margrave de Brandebourg, puis avec Jacques I^{er} d'Aragon. Les négociations se sont aussi portées vers la fille du comte de Gloucester, Gilbert de Clare, et celle de Béla IV de Hongrie, avant que Charles d'Anjou ne se détermine pour Marguerite de Bourgogne († 1308), fille d'Eudes héritier du duché de Bourgogne et par sa femme comte d'Auxerre, Nevers et de Tonnerre. Leur mariage a lieu le 18 novembre 1268. Léonard 1954, p. 75-76; Gaglione 2009, p. 107-109.

103. Le 14 janvier 1268, à l'occasion d'une missive au roi de France où il évoque les affaires d'Angleterre, de Germanie et de Sicile, et en particulier la levée de la décime, on constate que le pontife ignore si Béatrice a testé. L app. Clément IV, n° 1288.

104. Il s'agit sans doute du codicille. L app. Clément IV, n° 1294. Del Giudice 1863, I, p. 165 n. 1

105. Prov. Sienne, Toscane. Le 22 août 1268, pendant le siège de Lucera, on évoque la défunte reine au sujet de l'un de ses legs (RCA, 2, n° 730, p. 184). Charansonnet 2001, p. 869-875.

106. Minieri Riccio 1870, p. 135-139 et n° 29-30, p. 233-234, 5 et 12 juillet 1267. Il fixait préalablement sa mort à mars 1268: Minieri Riccio 1857, p. 87.

107. Anno Domini M° CC LXVII^o, VIII kalendas octobris obiit domina Beatrix uxor excellentissimi regis Caroli et sepulta est in ecclesia Neapolitana: *Necrologio del Liber Confratrum* 1922, p. 145. Minieri Riccio 1870, p. 135-139 et Del Giudice 1902, p. 87-88.

108. Cette inscription est rapportée par Summonte 1748, 3, lib. 4, p. 20, qui en déduit la mort de la reine à Nocera: *HIC REQUIESCIT DOMINA REGINA BEATRIX UXOR DOMINI CAROLI DE FRANCIA REGIS SICILIAE SUB ANNO DOMINI MCCLXVII*. Camillo Minieri Riccio et Giuseppe Del Giudice (voir notes précédentes) à sa suite mettent en doute l'authenticité de cette inscription, ainsi que de la donation royale de 1268 (voir n. 106-107), à l'appui d'anomalies du formulaire, qui peuvent tout autant procéder selon nous d'approximations des copies qui nous les ont transmises, et du contexte décoratif: c'était la conclusion aussi de De'Santi 2008, p. 102-142.

109. Copenhague, Det Kongelige Bibliotek, ms Thott 134 Fol, fol. 97v et Pécout 2016b, n° 73, p. 164: IX kal. octobris, Eodem die obiit domina Beatrix regina Cecilie et filia domini Raymundi Berengarii comitis Provincie. Mauro Inguanez 1941, pl.: VIII Kal. octobris. Obit B[eatrice regina] Scilie et comitissa Provincie. On notera dans les notices nécrologiques de San Matteo di Salerno, Santa Maria Mater Domini et Sainte-Marie d'Apt, la référence pour les unes à l'époux, et pour la dernière au père.

110. Minieri Riccio 1857, p. 12-15. Lucherini 2009, p. 238-242 et 249-250. Quant à elle, la tombe de Charles d'Anjou se trouvait dans la Stefania, l'ancienne cathédrale San Salvatore et Santa Restituta, puis après les reconstructions de la fin du siècle, dans l'abside de la nouvelle Santa Maria Assunta, à droite de l'autel majeur si l'on en croit les relations du XVI^e siècle. Elle était associée aux sépultures de Charles Martel († 1295) et de Clémence de Habsbourg († 1293) que les érudits modernes ont confondues avec celle de Béatrice.

111. Herde 1979, p. 50-52, et ici p. 66 qui cite cette date de décès mais sans donner de référence. Il s'agit du sermon 39 du cardinal: Charansonnet 2001, p. 869-875.

beatitudo et *Beatrix*, créant des parallèles entre ces cadettes mortes en couches, insistant sur la beauté intérieure et le statut particulier de l'épouse de souverain. L'amour du roi devient vertu de fidélité et acte de foi¹¹². La reine est la garante d'une éthique dynastique, et elle trouve là une notable contribution à l'œuvre politique angevine, avant que le transfert de son corps à Aix, puis d'autres oraisons funèbres de princesses, n'enrichissent ces premiers temps des cultes publics angevins¹¹³. Le roi veille d'ailleurs sur le repos de sa première épouse. Il effectue des donations le 15 décembre 1268, établissant des fondations de messes au monastère Santa Maria Mater Domini de *Roccapimontis*, non seulement en faveur de son fils Robert qui y repose, mais aussi pour le salut de son épouse et le sien¹¹⁴. Le 15 mai 1272, il recommande les âmes de Béatrice, de son frère Louis IX et de sa fille Blanche aux suffrages des frères Prêcheurs¹¹⁵. Ce sont là les rares traces de célébrations de sa mémoire dans des établissements religieux, outre Saint-Jean et la cathédrale d'Aix, celle d'Apt, et les communautés religieuses de Montecassino et Nocera. À ma connaissance, ni dans le *Regno*, ni en Anjou, ni en Provence, nous n'avons conservé d'autre indice de fondations pieuses de la reine ou en sa faveur.

Du reste, la disparition de Béatrice ne semble pas susciter en Provence de réaction particulière. Au contraire de son père, on ne trouve qu'une seule mention d'elle dans les obituaires des Églises qui nous sont parvenus, à Apt, et je n'en ai pas trouvé dans la comptabilité des claustraux, qui rapportent quelquefois les assignations de revenus de la cour décidées par les dispositions testamentaires des princes. En 1267, en l'absence du comte, le pays est tenu par le sénéchal Guillaume *Estandardus* et l'évêque de Sisteron Alain de Luzarches. Rien ne transparait alors d'un quelconque trouble. Pourtant, à la mort de leur sœur, les reines Marguerite et Éléonore soulèvent

à nouveau la question de leurs droits sur la Provence, et se refusent à admettre les serments de la noblesse collectés par Charles d'Anjou¹¹⁶. Mais nous n'avons pas signe pour ces temps de graves conséquences locales. Tout au plus un brin d'inquiétude, peut-être, mais tardif : sur ordre du roi du 24 mai 1269, le sénéchal Guillaume de Gonesse s'informe sur Hugues de Baux pour vérifier ses agissements depuis son exil de Marseille, et il doit l'interroger hors du comté d'où il est banni, soit à Montpellier, Nîmes ou Saint-Gilles. C'est en ce lieu qu'il comparaît le 4 octobre 1269 et prête serment d'obéissance au roi¹¹⁷. Ce dernier semble sentir son autorité suffisamment ferme, pour interpréter largement les dispositions de son épouse, conservant l'exercice du pouvoir dans les comtés provençaux au détriment de son fils¹¹⁸.

MÉMOIRE

La question de la sépulture de Béatrice connaît un ultime avatar. Comme si l'instrumentalisation de sa mort, de peu d'objet dans le *Regno*, avait été différée, et que ce soit l'affirmation politique croissante de son héritier Charles qui ait imposé le transfert de sa dépouille en Provence, bien plus que les plaintes des Hospitaliers d'Aix ou les exhortations du pape. Les années 1277-1278, qui voient se régler l'affaire, correspondent à l'accession de Charles de Salerno à d'importantes responsabilités et préparent vraisemblablement sa lieutenance en Provence. Son déplacement à Aix en 1277 avec les restes de sa mère inaugure une période d'intenses négociations diplomatiques, notamment à la cour de France et auprès de Marguerite, où est débattue la succession de Provence¹¹⁹. Charles, avant de régner, fait œuvre de mémoire. Du reste, on note que c'est ce prince qui préside aux deux principaux moments de communion dynastique en Provence,

112. Ce discours assure à la curie l'articulation entre une prédication de croisade et le service des ambitions de Charles d'Anjou vassal du pape. Boyer 1998, p. 127-157 et ici p. 129.

113. Boyer 2001, p. 413-435.

114. RCA, 2, n° 777, p. 203-204.

115. Del Giudice 1863, 1, p. 162-163 n. 1.

116. On note que Charles d'Anjou prend soin d'organiser un serment de fidélité général dans l'ensemble de ses comtés provençaux, en invoquant le testament et l'*ordinatio* de Béatrice. Mais il ne l'ordonne qu'en février 1270, et l'opération n'est menée qu'au début de l'année 1271 (AD13, B 370-372, B 753-754). Giordanengo 1988, p. 170-172; Giordanengo 1980, p. 183-204.

117. AD13, B 367, en présence de Bertrand de Baux, fils de feu Barral.

118. Kiesewetter 1999, p. 54-55.

119. Kiesewetter 1999, p. 43-49; Enderlein 1997, p. 29.

l'accueil du corps de sa mère à Aix en juin 1277, et les solennités autour des reliques de la Madeleine entre 1280 et 1283¹²⁰. De son côté, soucieux d'établir sa monarchie, Charles d'Anjou a sans doute souhaité peupler les sanctuaires du *Regno* des dépouilles des siens. On connaît son intérêt pour les restes de son frère demeurés en la cathédrale de Monreale en 1270¹²¹. La présence de son fils Robert à Santa Maria Mater Domini vers 1266 et celle de son épouse en la cathédrale de Naples en furent les premiers jalons. S'il se convainc finalement du transfert en Provence, c'est en tant que célébration de la monarchie alors à son zénith¹²², tout en signalant aux clercs qu'il a chargés d'organiser l'opération que c'est sous la pression du pape, et en notant que la princesse a préféré reposer dans un cadre moins fastueux, auprès de son lignage plutôt que des saints prestigieux de la cathédrale de Naples¹²³. Suite à la plainte des Hospitaliers d'Aix et du prieur de Saint-Gilles Féraud de Barras, Clément IV avait en effet exhorté Charles à respecter les dernières volontés de Béatrice concernant sa sépulture, dès le 11 juillet 1268¹²⁴. De nouvelles injonctions lui sont adressées en 1273¹²⁵. Le transfert en Provence de 1277 a été précédé de celui des restes de leur fille Blanche en 1271¹²⁶.

La nécropole de Saint-Jean d'Aix où reposent Alphonse II et Raymond Bérenger V a connu sous Charles d'Anjou une campagne de réfection dès avant 1251, date d'une première dédicace par le légat Pietro di Collemezzo¹²⁷. Il est probable que le comte projetait alors d'intégrer avec son épouse l'ultime demeure de son beau-père. Après son couronnement royal, une reprise des travaux s'effectue en 1272, liée au transfert de Blanche

d'Anjou, et leur achèvement date sans doute de 1278¹²⁸. Le roi a préparé par étapes l'aménagement de la nécropole, mais avec un souci politique patent. Les campagnes de 1251, 1272 puis 1277 ont importé en Provence des formes architecturales et un décor sculpté propres à la religion royale capétienne¹²⁹. Le tombeau de Béatrice est entrepris à partir de novembre 1272, en relation avec celui de son père, ainsi que trois autels, et l'ensemble funéraire se voit placé dans un nouvel environnement architectural¹³⁰. Quand le 1^{er} avril 1277 Charles d'Anjou ordonne que l'accueil des restes de son épouse soit effectué par tous les prélats et barons de ses comtés (on ignore toutefois si l'assemblée s'est ainsi déroulée), il fait de la nécropole le premier théâtre d'une communion dynastique qui prend par la suite bien d'autres aspects¹³¹. Les cérémonies d'exhumation à Naples sont également l'objet d'une grande attention. Les protagonistes sont les artisans des rapports complices entre Église et appareil de gouvernement, mis au point en Provence : l'archevêque de Naples, Ayglier, frère du cardinal Bernard Ayglier, ancien abbé de Saint-Honorat de Lérins et de Montecassino, le frère Mineur Guillaume Porcelet, chargé d'accompagner le convoi qui rapatrie depuis Naples via Marseille la dépouille mortelle de Béatrice de Provence jusqu'à sa dernière demeure, en mai 1277, aux

120. Minieri Riccio 1857, p. 15; Faillon 1848, 2, n° 81-86, col. 801-806.

121. Erlande-Brandenburg 1975; Gardner 1990, 23-24, p. 29-60; Enderlein 1997, p. 11-15.

122. Boyer 1994, p. 85-110.

123. RCA, 2, n° 443, p. 374 et Coulet 1998, p. 333.

124. Ruffi 1655, p. 213; Del Giudice 1863, 1, p. 165 n. 1; L app. Clément IV, n° 1392.

125. Le roi prend alors des mesures concrètes en novembre 1273 auprès du prévôt d'Aix, afin de régler la question des droits funéraires. Minieri Riccio 1857, n° 30, p. 161 (2 novembre 1273).

126. Enderlein 1997, p. 27 et n. 18. Blanche repose effectivement à Saint-Jean en 1278: *ibid.*, n° 2, p. 211-212.

127. *Cartulaire général des Hospitaliers* 1894-1906, 2, n° 2562, p. 709; Aurell 1995a, p. 7-23; Caglione 2009, p. 105 n. 97 sur la chronologie du transfert et de la chapelle d'Aix.

128. Boüard 1926, n° 573 et 941: travaux signifiés au prévôt et au chapitre d'Aix, le 2 novembre 1272; la chapelle Saint-Jean est destinée à abriter les ossements de Béatrice, le 25 mars 1276. Le 1^{er} avril 1277, l'église paraît bien avancée et peut se préparer à accueillir la dépouille de la reine rapatriée avant le 23 juin (Minieri Riccio 1857, n° 32, p. 163, 10 et 24 mai 1277). Enderlein 1997, p. 27 et n. 19, commandes de marbre par le roi en 1272 pour les tombes de son épouse et d'un de ses fils. En 1278, le roi fait dresser l'inventaire des reliques qu'il a confiées à la nécropole dynastique: AD13, 56H 4175 et *Cartulaire général des Hospitaliers* 1894-1906, 3, n° 3657, p. 360-362; Carraz 2005, p. 425 et 452-453.

129. Enderlein, 1997, p. 26-31; Esquieu, 1988, p. 103-119; Hartmann-Virnich, 1996, p. 345-350; sur l'innovation de cet art en Provence: Carraz 1996, p. 7-24.

130. La tombe d'Alphonse II et de son fils, de même que celle de Béatrice de Provence, comportent des éléments sculptés communs (anges, masques), et leurs doubles rangées de chapiteaux renvoient à l'architecture de l'église. La cohérence de l'ensemble suppose aussi une disposition en continuité visuelle, entre le chœur pour les comtes et le transept droit pour la comtesse, comme le suggèrent les représentations de cortèges et offices mortuaires sur les deux mausolées. *Cartulaire général des Hospitaliers* 1894-1906, 3, n° 478; Enderlein 1997, p. 30-31.

131. Boyer 1994, p. 85-110; Boyer 2003, p. 23-59.

côtés de l'évêque de Melfi et d'autres Mendians¹³². L'implantation de la tombe royale à Aix suscite certes des conflits entre les ministres chargés du salut de l'âme des comtes de Provence¹³³. Mais désormais, la sépulture de Béatrice s'inscrit dans un programme qui intègre celle de ses père et grand-père, et sans doute aussi celle de sa fille Blanche.

Représentée sur deux monuments, le sien et celui de son père Raymond Bérenger, Béatrice assure la continuité dynastique comme comtesse puis comme reine. En son mausolée, elle figure comme gisant, allongée sur un sarcophage sculpté de scènes de la Résurrection et d'enfants en prière, encadrée par les apôtres et la Bonne nouvelle, sous un baldaquin à deux arcatures ornées d'anges thuriféraires ou emportant l'âme de la défunte, dont les voûtes en croisée d'ogives sont surmontées d'anges à la trompette de gloire, et d'une scène de jugement au centre. Le discours généalogique s'articule avec celui du Salut, la gloire céleste avec la paix du souverain. Le dispositif, rapproché à son échelle de celui de Saint-Denis ou de Saint-Yved de Braine, nécropole des comtes de Dreux (sépulture de Marie de Bourbon, † 1274), demeure original et innovant au regard du corpus des tombes contemporaines et de celles de la dynastie au siècle suivant¹³⁴. Il montre l'intérêt politique que Charles d'Anjou accorda à cette œuvre généalogique, dans le cadre d'un art dynastique¹³⁵. Son fils Charles II en fit grand cas, veillant à la célébration mémorielle et liturgique de ses ascendants et de sa mère¹³⁶.

La nécropole voulue par Raymond Bérenger V trouva ainsi son accomplissement, et Charles de Salerno l'un des premiers actes fondateurs de son autorité. Mais Saint-Jean d'Aix ne remplit plus par la suite ce rôle qu'à de rares exceptions, sous la seconde maison d'Anjou principalement. Et le corps de Béatrice quelque peu oublié, fut victime d'un ultime accident, au milieu du XVIII^e siècle, un incendie qui emporta en fumée ce qui restait de la reine¹³⁷.

Le couple comtal formé par Béatrice, détentrice de la légitimité, et Charles d'Anjou, qui exerçait le pouvoir, peut se concevoir comme une contingence sans incidence sur les représentations politiques du temps. Il semble pourtant avoir suffisamment marqué les esprits en Provence et dans le royaume de Naples, pour constituer un précédent. Jeanne I^{ère} et Louis de Tarente y voient un sage modèle à imiter. Ainsi, dans l'édit du 7 août 1349 diffusé aux Provençaux par placard et criée, affiché sur la porte du palais comtal d'Aix, qui leur annonçait l'association de Louis à l'autorité royale. Mais à l'inverse de Charles et Béatrice, non pour fonder l'autorité de la personne royale, mais pour asseoir celle de son conjoint, sans lequel les décisions de la reine ne sauraient être valides¹³⁸. Le préambule rappelle la dignité supérieure de l'homme, au nom de l'ordre de la création, et la volonté divine, tout comme l'union de leur chair dans le mariage, Jeanne et Louis ne constituant dès lors qu'une seule personne. Du fait de sa fragilité de femme, et comme elle ne forme qu'un corps et presque une seule âme avec lui, la reine laisse à Louis le soin de gouverner et de veiller à la paix et à la justice, lui abandonnant dans les comtés toutes les prérogatives royales :

Immitantes in hoc quondam sapientissimam et spectabilem principissam dominam Beatricem abaviam nostram, comitissam vestram et dominam, que licet principaliter esset comitatum ipsorum jure hereditario domina ac sola, insolidum possideret una tamen cum clare memorie domino Carolo primo rege, abavo nostro viro suo, cuncta in partibus ipsis, in gratiis et justiciis digno administrationis exercicio pegebat.

132. Le 30 avril 1277, l'archevêque Ayglier est chargé de transférer les restes de la reine depuis Naples, jusqu'à l'église Saint-Jean d'Aix, conformément à ses dispositions testamentaires (Minieri Riccio 1857, n° 31-32, p. 162-163, ordres pour le transfert, 10 et 24 mai 1277). On dispose des quittances de dépenses concernant les deux galères qui ont transporté le corps de Béatrice de Naples à Marseille, sous la responsabilité de Charles de Salerno, du 23 juin 1277 (RCA, 15, n° 26, p. 6 et RCA, 50, n° 658, p. 279). Coulet 1998, p. 317-338, ici p. 332-334.

133. Ainsi, les chanoines de Saint-Sauveur d'Aix et Bérenger *Monachi*, le précepteur des Hospitaliers de Saint-Jean, doivent s'en remettre au prévôt de Grasse Guillaume, dans leur conflit à propos de la part que ces derniers doivent verser au chapitre depuis le transfert du corps de Béatrice de Provence, le 30 mars 1278 (AD13, 2G 32, n° 202 et Enderlein 1997, n° 2, p. 211-212).

134. Babelon 1970, p. 119-125; Gardner 1990, p. 29-60; Enderlein 1997, p. 30.

135. Sur l'émergence de ce dernier et la volonté de rupture qu'il insuffle dans le *Regno*: Bruzelius 1991, p. 402-420.

136. De'Santi 2008, p. 113, qui cite une fondation de chapellenie de 1294. Enderlein 1997, p. 31 et n. 35.

137. Del Giudice, 1863, p. 159, d'après Saint-Priest 1849, p. 189 n.

138. AD13, B 4, fol. 46v-47, et deux autres copies citées par É.-G. Léonard, *La jeunesse de Jeanne I^{ère}, reine de Naples et comtesse de Provence*, 2, Monaco-Paris, 1932, p. 209 et n. 1.

Bibliographie

- d'Achery 1655-1677 = L. d'Achery, *Veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis, maxime Benedictinorum, latuerant, Spicilegium*, Paris, 1655-1677.
- d'Achery 1723 = L. d'Achery, *Spicilegium*, 3, Paris, 1723.
- Adam de la Halle 1995 = Adam de la Halle, *Œuvres complètes*, éd. et trad. P.-Y. Badel., Paris, 1995, p. 376-393.
- Albanès – Chevalier 1901 = J.H. Albanès, U. Chevalier, *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, accompagnée des documents authentiques*, 3, Arles (archevêques, conciles, prévôts, statuts), Valence, 1901.
- Albanès – Chevalier 1911 = J.H. Albanès, U. Chevalier, *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, accompagnée des documents authentiques*, 5, Toulon, Valence, 1911.
- Annales Sancti Victoris Massiliensis* 1874 = *Annales Sancti Victoris Massiliensis*, éd. G.H. Pertz, *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, 23, Hanovre 1874.
- Aurell 1989 = M. Aurell, *La vielle et l'épée. Troubadours et politique en Provence au XIII^e siècle*, Paris, 1989.
- Aurell 1995a = M. Aurell, *Nécropoles et donats : les comtes de la maison de Barcelone et l'Hôpital (XII^e-XIII^e siècles)*, dans *Provence historique*, 45, 1995, p. 7-23.
- Aurell 1995b = M. Aurell, *Les noces du comte, mariage et pouvoir en Catalogne (785-1213)*, Paris, 1995.
- Aurell 2001 = M. Aurell, *Actes de la famille des Porcelet d'Arles (972-1320)*, Paris, 2001.
- Aurell – Boyer 2009 = M. Aurell, J.-P. Boyer, *Une journée qui fit Marseille*, dans Th. Pécout (dir.), *Marseille au Moyen Âge. Entre Provence et Méditerranée, les horizons d'une ville portuaire*, Méolans, 2009, p. 207-213.
- Babelon 1970 = J.-P. Babelon, *La tête de Béatrice de Provence au Musée Granet d'Aix-en-Provence*, dans *Bulletin monumental*, 128-2, 1970, p. 119-125.
- Benoît 1925 = F. Benoît (éd.), *Recueil des actes des comtes de Provence (1196-1245)*, Monaco-Paris, 1925.
- Berger 1893 = É. Berger, *Saint Louis et Innocent IV, étude sur les rapports de la France et du Saint-Siège*, Paris, 1893.
- Berger 1895 = É. Berger, *Histoire de Blanche de Castille, reine de France*, Paris, 1895.
- Blancard 1860 = L. Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles conservées dans la partie antérieure à 1790 dans les Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, Marseille-Paris, 1860.
- Boni 1954 = M. Boni, *Sordello, Le poesie. Nuova edizione critica con studio introduttivo, traduzioni, note e glossario*, Bologne, 1954.
- Boüard 1920 = A. de Boüard, *Le régime politique et les institutions de Rome au Moyen Âge (1252-1347)*, Paris, 1920.
- Boüard 1926 = A. de Boüard (éd.), *Actes et lettres de Charles I^{er}, roi de Sicile, concernant la France (1257-1284)*, Paris, 1926.
- Bourrilly 1925 = V.-L. Bourrilly, *Essai sur l'histoire politique de la commune de Marseille*, Aix-en-Provence, 1925.
- Boyer 1994 = J.-P. Boyer, *La «foi monarchique» : royaume de Sicile et Provence (mi XIII^e-mi XIV^e siècle)*, dans P. Cammarosano (dir.), *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento*, Rome, 1994, p. 85-110.
- Boyer 1998 = J.-P. Boyer, *Prédication et État napolitain dans la première moitié du XIV^e siècle*, dans *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècle*, Rome, 1998, p. 127-157.
- Boyer 1999 = J.-P. Boyer, *Vertus privées et bien public. Reines et princesses selon la prédication de mortués à la cour de Naples (première moitié du XIV^e siècle)*, dans M. Faure (dir.), *Reines et princesses au Moyen Âge, Actes du cinquième colloque international de Montpellier (24-27 novembre 1999)*, 1, Montpellier, 2001, p. 413-435.
- Boyer 2003 = J.-P. Boyer, *De force ou de gré. La Provence et ses rois de Sicile (milieu XIII^e siècle-milieu XIV^e siècle)*, dans N.-Y. Tonnerre, É. Verry (dir.), *Les princes angevins du XIII^e au XV^e siècle*, Rennes, 2003, p. 23-59.
- Bruzelius 1991 = C. Bruzelius, «*Ad modum Francia*» : Charles of Anjou and Gothic Architecture in the Kingdom of Sicily, dans *Journal of the Society of Architectural Historians*, 50-4, 1991, p. 402-420.
- Busquet 1930 = R. Busquet, *L'administration de Charles I^{er} en Provence d'après les registres angevins de Naples*, dans R. Busquet, *Études sur l'ancienne Provence. Institutions et points d'histoire*, Paris, 1930, p. 40-50.
- Caglione 2009 = M. Caglione, *Converà ti que aptengas la flor : profili di sovrani angioini, da Carlo I a Renato (1266-1442)*, Milan, 2009.
- Camera 1860 = M. Camera, *Annali delle Due Sicilie*, Naples, 1860.
- Carozzi 2000 = Cl. Carozzi, *La victoire de Bénévent et la légitimité de Charles d'Anjou*, dans J. Paviot, J. Verger (dir.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, 2000, p. 139-145.
- Cartulaire général des Hospitaliers 1894-1906 = Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, 1100-1310*, éd. J. Delaville-Le Roux, Paris, 1894-1906.
- Carraz 1996 = D. Carraz, *Une commanderie templière et sa chapelle en Avignon : du Temple aux chevaliers de Malte*, dans *Bulletin monumental*, 154-1, 1996, p. 7-24.
- Carraz 2005 = D. Carraz, *L'ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône (1124-1312). Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales*, Lyon, 2005.
- Charansonnet 2001 = A. Charansonnet, *L'université, l'Église et l'État dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190?-1273)*, thèse d'Histoire du Moyen Âge, Université Lyon II, 2001 (dactylographié).
- Chevalier 1913-1926 = U. Chevalier, *Regeste dauphinois. Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'an 1349*, Valence, 1913-1926.
- Coulet 1998 = N. Coulet, *Aix, capitale de la Provence angevine*, dans *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècle*, Paris-Rome, 1998, p. 317-338.
- Coulet 2005 = N. Coulet, *Un fragment de registre de la cour du juge mage de Provence à la fin du XIII^e siècle*, dans J.-P. Boyer, A. Mailloux, L. Verdon (dir.), *La justice temporelle dans les territoires angevins aux XIII^e et XIV^e siècles. Théories et pratiques. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 2002*, Rome, 2005, p. 187-203.

- Cox 1974 = E.L. Cox, *The eagles of Savoy. The house of Savoy in Thirteenth-Century Europe*, Princeton (NJ), 1974.
- De'Santi 2008 = M. De'Santi, *Studio storico sul santuario di Santa Maria Materdomini in Nocera de' Pagani* [éd. 1905 et 1909], réimpr., Naples, 2008.
- Del Giudice 1863 = G. Del Giudice, *Codice diplomatico del regno di Carlo I. et II. d'Angiò*, Naples, 1863.
- Didier 1953 = N. Didier, *Henri de Suse, évêque de Sisteron (1244-1250)*, dans *Revue historique de droit français et étranger*, 31, 1953, p. 244-270 et p. 409-429.
- Dunbabin 1998 = J. Dunbabin, *Charles I of Anjou. Power, kingship and state-making in the thirteenth-century Europe*, Londres, 1998.
- Dunbabin 2004 = J. Dunbabin, *The household and entourage of Charles I of Anjou, king of the Regno, 1266-85*, dans *Historical Research*, 77, 2004, p. 313-336.
- Durrieu 1886 = P. Durrieu, *Les archives angevines de Naples. Étude sur les registres du roi Charles I^{er} (1265-1285)*, Paris, 1886.
- Duvivier 1894 = Ch. Duvivier, *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre jusqu'à la mort de Jean d'Avesnes (1257)*, Bruxelles-Paris, 1894.
- Enderlein 1997 = L. Enderlein, *Die Grablegen des Hauses Anjou im Unteritalien. Totenkult und Monumente, 1266-1343*, Worms am Rhein, 1997.
- Erlande-Brandenburg 1975 = A. Erlande-Brandenburg, *Le roi est mort. Étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Paris, 1975.
- Esquieu 1988 = Y. Esquieu, *L'église des hospitaliers de Saint-Jean de Malte à Aix*, dans *Congrès archéologique de France, Pays d'Aix 1986*, Paris, 1988, p. 103-119.
- Faillon 1848 = E.M. Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie Madeleine en Provence*, 2, Paris, 1848.
- Filangieri 1950 = R. Filangieri et alii (éd.), *I registri della cancellaria angioina ricostruiti*, Naples, 1950 sqq.
- Fiorillo 2005 = R. Fiorillo, *La tavola dei d'Angio. Analisi archeologica di una spazzatura reale: castello di Lagopesole, 1266-1315*, Borgo San Lorenzo, 2005.
- Fiorillo 2011 = R. Fiorillo, *Castel Lagopesole: l'ammodernamento angioino del castrum normanno*, dans P. Peduto, A. M. Santoro (dir.), *Archeologia dei castelli nell'Europa angioina (XIII-XIV secolo)*, *Convegno internazionale, Università degli Studi di Salerno, 10-12 novembre 2008*, Salerno, 2011, p. 26-30.
- Fortunato 1902 = G. Fortunato, *Il castello di Lagopesole*, Trani, 1902.
- Gaglione 2009 = M. Gaglione, *Converà ti que aptengas la flor: profili di sovrani angioini, da Carlo I a Renato (1266-1442)*, Milan, 2009.
- Gardi 2005 = A. Gardi, *Il mutamento di un ruolo. I legati nell'amministrazione interna dello stato pontificio dal XIV al XVII secolo*, dans A. Jamme, O. Poncet (dir.), *Offices et papauté (XIV^e-XVII^e siècle). Charges, hommes, destins*, Paris, 2005, p. 370-437.
- Gardner 2008 = J. Gardner, *A Princess among Prelates: a Fourteenth-Century Neapolitan Tomb and some Northern Relations*, dans *Römisches Jahrbuch für Kunstgeschichte*, 23-24, 1990, p. 29-60.
- Gioffredo 2008 = P. Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes*, trad. H. Barelli, Nice, 2008.
- Giordanengo 1980 = G. Giordanengo, *Documents sur l'hommage en Dauphiné et en Provence (1157-1270)*, dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, 92-1, 1980, p. 183-204.
- Giordanengo 1988 = G. Giordanengo, *Le droit féodal dans les pays de droit écrit, l'exemple de la Provence et du Dauphiné, XII^e-début XIV^e*, Rome, 1988.
- Guichard 1846 = F. Guichard, *Essai historique sur le cominalat dans la ville de Digne, institution municipale des XIII^e et XIV^e siècles*, Digne, 1846.
- Guichenon 1660 = S. Guichenon (éd.), *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, 4, Preuves, Lyon, 1660.
- Hartmann-Virnich 1996 = A. Hartmann-Virnich, *Bouches-du-Rhône. Aix-en-Provence, église Saint-Jean-de-Malte: approches d'un premier chantier du gothique rayonnant en Provence*, dans *Bulletin monumental*, 1996, 4, p. 345-350.
- Herde 1979 = P. Herde, *Karl I. von Anjou*, Stuttgart 1979.
- Howell 2001 = M. Howell, *Eleanor of Provence, queenship in thirteenth-century England*, Oxford, 2001.
- Jamme 2007 = A. Jamme, *De la banque à la Chambre? Naissance et mutations d'une culture comptable dans les provinces papales entre XIII^e et XV^e siècles*, dans A. Jamme, O. Poncet (dir.), *Offices, écrit et papauté (XIII^e-XVII^e siècle)*, Paris, 2007, p. 97-251.
- Kamp 1973-1975 = N. Kamp, *Kirche und Monarchie im Staufischen Königreich Sizilien. Prosopographische Grundlegung: Bistümer und Bischöfe des Königreichs 1194-1266*, Munich, 1973-1975.
- Kiesewetter 1999 = A. Kiesewetter, *Die Anfänge der Regierung König Karls II. von Anjou (1278-1295). Das Königreich Neapel, die Grafschaft Provence und der Mittelmeerraum zu Ausgang des 13. Jahrhunderts*, Husum, 1999.
- Laborde 1875 = J. de Laborde, *Layettes du trésor des chartes*, 3, Paris, 1875.
- Laplane 1845 = Éd. de Laplane, *Histoire de Sisteron, tirée de ses archives*, 2, Digne, 1845.
- Lecomte 1898 = M. Lecomte, *Note sur Jean d'Acy, doyen de l'Église de Meaux (1260-octobre 1268)*, dans *Bulletin de la Société littéraire et historique de la Brie*, 2, 1898, p. 323-326.
- Le Goff 1996 = J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris, 1996.
- Léonard 1932 = É.-G. Léonard, *La jeunesse de Jeanne I^{ère}, reine de Naples et comtesse de Provence*, 2, Monaco-Paris, 1932.
- Léonard 1954 = É.-G. Léonard, *Les Angevins de Naples*, Paris, 1954.
- Lesage 1950 = G. Lesage, *Marseille angevine. Recherches sur son évolution administrative économique et urbaine de la victoire de Charles d'Anjou à l'arrivée de Jeanne I^{ère} (1264-1348)*, Paris, 1950.
- Liber feudorum maior* 1945-1947 = *Liber feudorum maior. Cartulario real que se conserva en el Archivo de la Corona de Aragon*, éd. Fr. Miquel Rosell, Barcelone, 1945-1947.
- Licinio 1994 = R. Licinio, G. Musca, *Castelli medievali. Puglia e Basilicata: dai Normanni a Federico II e Carlo I d'Angiò*, Bari, 1994 (rééd. 2010).
- Livre des privilèges de Manosque* 1894 = *Livre des privilèges de Manosque. Cartulaire municipal latin-provençal (1169-1315)*, éd. M.-Z. Isnard, Digne-Paris, 1894.

- Lucherini 2009 = V. Lucherini, *La cattedrale di Napoli. Storia, Architettura, storiografia di un monumento medievale*, Rome, 2009.
- Lünig 1732 = J. Chr. Lünig, *Codex Italiae diplomaticus*, 3, Francfort-Leipzig, 1732.
- Martène 1717 = E. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, 2, Paris, 1717.
- Mazel 2002 = Fl. Mazel, *La noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle*, Paris, 2002.
- Menjot d'Elbenne 1907 = S. Menjot d'Elbenne, *Cartulaire du chapitre royal de Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans*, Le Mans, 1907.
- Minieri Riccio 1857 = C. Minieri Riccio, *Genealogia di Carlo I. d'Angiò, prima generazione*, Naples, 1857.
- Minieri Riccio 1870 = C. Minieri Riccio, *I notamenti di Matteo Spinelli da Giovinazzo*, Naples, 1870.
- Minieri Riccio 1872 = C. Minieri Riccio, *Itinerario di Carlo I di Angiò ed altre notizie storiche tratte da' Registri Angioini del Grande Archivio di Napoli*, Naples, 1872.
- Minieri Riccio 1874 = C. Minieri Riccio, *Alcuni fatti riguardanti Carlo I di Angiò di agosto 1252 al 30 di dicembre 1270. Trattati dall' archivio angioino di Napoli*, Naples, 1874.
- Morelli 2012 = S. Morelli, *Per conservare la pace. I Giustizieri del Regno di Sicilia da Carlo I a Carlo II d'Angiò*, Naples, 2012.
- Natella 2010 = P. Natella, *Fonti storiche e bibliografia commentate*, dans A. Corolla, R. Fiorillo (dir.), *Nocera. Il castello dello Scisma d'Occidente. Evoluzione storica, architettonica e ambientale*, Florence, 2010, p. 91-171.
- I necrologi Cassinesi* 1941 = *I necrologi Cassinesi*, 1, *Il necrologio del cod. Cassinese 47*, éd. D. Mauro Inguanez, Rome, 1941.
- Necrologio del Liber Confratrum* 1922 = *Necrologio del Liber Confratrum di San Matteo di Salerno*, éd. C. A. Garufi, Rome, 1922.
- Nicholas 1993 = K. Nicholas, *Women as rulers: countesses Jeanne and Marguerite of Flanders (1212-78)*, dans Th.M. Vann (dir.), *Queens, regents and potentates*, Cambridge, 1993, p. 73-89.
- Nostredame 1614 = C. de Nostredame, *L'histoire et chronique de Provence, où passent de temps en temps et en bel ordre les anciens poètes, personnages et familles illustres qui ont fleuri depuis VC ans*, Lyon, 1614.
- Palmieri 2006 = S. Palmieri, *La cancelleria del regno di Sicilia in età angioina*, Naples, 2006.
- Pécout 2004 = Th. Pécout, *Raimond Bérenger V (1209-1245). L'invention de la Provence*, Paris, 2004.
- Pécout 2011 = Th. Pécout, *Ultima ratio. Vers un État de raison. L'épiscopat, les chanoines et le pouvoir des années 1230 au début du XIV^e siècle (provinces ecclésiastiques d'Arles, Aix et Embrun)*, mémoire d'Habilitation à diriger les recherches, Université de Paris I, 2011 (dactylographié).
- Pécout 2014a = Th. Pécout, *La mort de Pierre II et l'émergence d'une principauté en Provence*, dans *Le temps de la bataille de Muret (12 septembre 1213)*, Actes du 61^e Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Muret, 13-14 septembre 2013, Montréjeau, 2014, p. 255-268.
- Pécout 2014b = Th. Pécout, *La Provence et le royaume de France (1234-1295)*, dans P. Montaubin, X. Hélary, J. Théry (dir.), *Saint Louis, roi de guerre, roi de paix. Actes du colloque international d'Amiens, 11-12 septembre 2014*, à paraître.
- Pécout 2016a = Th. Pécout, « La construction d'un office : le sénéchalat des comtés de Provence et Forcalquier entre 1246 et 1348 », dans R. Rao (dir.), *I grandi uf-ficiali nello spazio angioino, Convegno internazionale, Università degli Studi di Bergamo, 15-16 novembre 2013*, Rome, 2016, p. 153-188.
- Pécout 2016b = Th. Pécout, *Le nécrologe du chapitre Sainte-Marie et Saint-Castor d'Apt*, Paris, 2016.
- Pécout 2017 = Th. Pécout (dir.), *L'enquête générale de Leopardo da Foligno dans le Comté de Forcalquier (juin-septembre 1332)*, Paris, 2017.
- Pollastri 2011 = S. Pollastri, *Le lignage et le fief. L'affirmation du milieu comtal et la construction des États féodaux sous les Angevins de Naples (1265-1435)*, Paris, 2011.
- Poly 1976 = J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale : 879-1166. Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi*, Paris, 1976.
- Raybaud 1903-1909 = J. Raybaud, *Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles*, Nîmes, 1903-1909.
- Riquer 1999 = M. de Riquer, *Los trovadores, historia literaria y textos*, Barcelone, 3^e éd., 1999.
- Ruffi 1655 = A. Ruffi, *Histoire des comtes de Provence enrichie de plusieurs de leurs portraits, de leurs sceaux et de leurs monnoyes*, Aix, 1655.
- Saint-Priest 1849 = A. de Saint-Priest, *Histoire de la conquête de Naples par Charles d'Anjou, frère de Saint Louis*, 3, Paris, 1849.
- Sivéry 1987 = G. Sivéry, *Marguerite de Provence. Une reine au temps des cathédrales*, Paris, 1987.
- Storia fiorentina* 1830 = *Storia fiorentina di Ricordano Malispini dall'edificazione di Firenze fino al 1282, seguita poi da Giacotto Malispini fino al 1286*, éd. A. Benci, Livourne, 1830.
- Sternfeld 1888 = R. Sternfeld, *Karl von Anjou als Graf der Provence (1245-1265)*, Berlin, 1888.
- Summonte 1748 = G.A. Summonte, *Historia della città e regno di Napoli*, 2, lib. 3, Naples, 1748.
- Tolomeo da Lucca 1727 = Tolomeo da Lucca, *Historia ecclesiastica nova*, cap. 19, éd. L.A. Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, 11, Milan, 1727.
- Viard 1942 = F. Viard, *Béatrice de Savoye. Propos vivants d'histoire*, Lyon, 1942.
- Giovanni Villani 1990 = Giovanni Villani, *Nuova cronica*, éd. G. Porta, Parme, 1990.
- Walter 1965 = I. Walter, s.v. *Beatrice di Provenza, regina di Sicilia*, dans *Dizionario biografico degli Italiani*, 7, Rome, 1965, p. 367-369.

Sommaire

LES PRINCESSES ANGEVINES. FEMMES, IDENTITÉ ET PATRIMOINE DYNASTIQUES (ANJOU, HONGRIE, ITALIE MÉRIDIONALE, PROVENCE, XIII ^e -XV ^e SIÈCLE) Coordonné par Marie-Madeleine DE CEVINS, avec la collaboration de Gergely KISS et Jean-Michel MATZ	
<i>Propos introductif</i> , par Marie-Madeleine DE CEVINS, avec la collaboration de Gergely KISS et Jean-Michel MATZ	263-264
<i>Celle par qui tout advint : Béatrice de Provence, comtesse de Provence, de Forcalquier et d'Anjou, reine de Sicile (1245-1267)</i> , par Thierry PÉCOUT	265-282
<i>Conventus iste fundatricis reginae tumulo non parum illustratur. Il sepolcro di Eleonora d'Angiò nella chiesa di San Francesco a Catania</i> , par Paola VITOLO	283-300
<i>Sancia par la grâce de Dieu reine de Jérusalem et de Sicile</i> , par Jean-Paul BOYER	301-334
<i>La reine Marguerite d'Anjou-Duras et la construction d'une mémoire familiale</i> , par Luciana MOCCIOLA	335-350
<i>Les filles des rois arpadiens de Hongrie comme instruments d'une politique dynastique</i> , par Attila ZSOLDOS	351-358
<i>De Luxembourg à Oradea. Histoire de la reine Béatrice de Hongrie</i> , par Renáta SKORKA	359-368
<i>Les églises régionales dans la Hongrie angevine</i> , par Gergely KISS	369-378
<i>Princesse au pouvoir, femme de pouvoir ? L'action politique de Marie de Blois d'après le journal du chancelier Jean Le Fèvre (1383-1388)</i> , par Jean-Michel MATZ	379-391
<i>Titres et insignes du pouvoir des duchesses de la seconde Maison d'Anjou. Une approche diplomatique, sigillaire et emblématique de la puissance féminine à la fin du Moyen Âge</i> , par Marion CHAIGNE-LEGOUY	393-410
VARIA	
<i>Metalworking in the 'Post-Classical' phases of Roman villas in Italy (5th-7th centuries AD)</i> , par Angelo CASTRORAO BARBA	411-425
<i>La società cornetana prima e dopo il Mille</i> , par Antonio BERARDOZZI	427-437
<i>Alle origini dell'Aureum Saeculum desideriano : Montecassino tra i secoli X-XI</i> , par Amalia GALDI	439-465
ATELIER DOCTORAL : CIRCULATIONS, CONNEXIONS ET DYNAMIQUES SOCIALES : LA MÉDITERRANÉE CENTRALE ET OCCIDENTALE ENTRE MONDES CHRÉTIENS ET ISLAMIQUES (VII ^e -XV ^e SIÈCLES) Coordonné par Lucia ARCIFA et Annliese NEF	
<i>Introduction</i> , par Lucia ARCIFA et Annliese NEF	467-468
<i>Un caso di translatio martiriale da al-Andalus a Roma? Alcune considerazioni sugli scambi di doni tra Ottoni, Bisanzio e Cordova</i> , par Aimone GROSSATO	469-481
<i>Navires et marchandises islamiques en Méditerranée occidentale durant le haut Moyen Âge. Des épaves comme témoignages des échanges commerciaux entre mondes chrétiens et musulmans (IX^e-X^e siècle)</i> , par Catherine RICHARTÉ-MANFREDI	483-498
<i>Trasmissioni mediterranee : la ceramica come fonte di studio per i repertori figurativi di alcuni soffitti dipinti della Corona d'Aragona</i> , par Maria DEL MAR VALLS FUSTÉ	499-515
<i>Le maestranze saracene a Lucera nel XIII secolo. Spunti di ricerca sull'impiego dell'edilizia in laterizio in Puglia centro-settentrionale e nel Meridione normanno-svevo</i> , par Nunzia M. MANGIALARDI	517-533
REGARDS CROISÉS	
<i>Conoscenza reciproca delle opere letterarie e scientifiche tra Occidente, Bisanzio e il mondo arabo nell'alto Medioevo</i> , par Paolo CAMMAROSANO	535-544
Table des matières du tome 129	545-546

Mélanges de l'École française de Rome

MOYEN ÂGE

Directeur

Catherine VIRLOUVET
Directrice de l'École française de Rome

Rédaction

Pierre SAVY
Directeur des études pour le Moyen Âge

Directeur des publications

Richard FIGUIER

Comité de lecture

Giancarlo ANDENNA
Università cattolica del Sacro Cuore, Milan

Patrick BOUCHERON
Collège de France, Paris

Wendy DAVIES
University College London

Étienne HUBERT
École des hautes études en sciences sociales, Paris

François MENANT
École normale supérieure, Paris

Gian Maria VARANINI
Università degli studi di Verona

École française de Rome
Piazza Navona 62
00186 ROMA

© École française de Rome – 2018
ISSN 1123-9883
ISBN 978-2-7283-1312-9